

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2016

11^e édition

Retraites Populaires
Division actuariat et développement
Service recherche, développement et organisation

Rédaction :
Raphaël Thévoz, économiste

www.retraitespopulaires.ch/analyse

Octobre 2017

Retraites Populaires en un coup d'œil

Fondée il y a 110 ans, Retraites Populaires cultive des valeurs humaines fortes et un esprit de mutualité. Notre mission : être le spécialiste vaudois de l'assurance vie et de la prévoyance professionnelle. Notre détermination : demeurer toujours ce partenaire proche sur lequel vous pouvez compter.

Active également dans l'immobilier, l'hypothèque et crédit et la gestion d'institutions de prévoyance, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire.

Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires propose sous un même toit tous les domaines de la gestion en matière d'assurance vie et de prévoyance. Chaque mandant peut définir individuellement les services dont il souhaite bénéficier. Cette collaboration peut ainsi couvrir un domaine très particulier ou restreint, ou encore couvrir l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement et au développement de l'institution.

Des synergies importantes sont développées dans les domaines de la gestion de patrimoine, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou immobilières, des ressources humaines, de la communication, du contrôle de gestion, de la gestion administrative et comptable, du conseil juridique, ainsi que des ressources informatiques.

Enfin, la flexibilité de Retraites Populaires permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2017, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

- Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP)
⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement
- Mandat privé : Profelia, fondation de prévoyance liée au secteur parapublic romand

Retraites Populaires propose également :

- des solutions de prévoyance pour le 2^e pilier pour les entreprises vaudoises, par l'intermédiaire de ses deux fondations de prévoyance ;
- des produits de prévoyance liée et libre du 3^e pilier pour les particuliers vaudois

Chiffres clés au 31 décembre 2016

Fortune sous gestion : CHF 23.6 milliards
Effectif du personnel : 356 + 16 apprentis
Assurés actifs, y compris mandats gérés : 127'999
Pensionnés, y compris mandats gérés : 62'966
Immeubles gérés : 526
Appartements : 13'058

www.retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Caisses de pension analysées	5
1.2.	Sources	6
1.3.	Evolution	6
2.	Liste des caisses de pension analysées.....	7
3.	Domaines analysés	8
3.1.	Généralités	9
3.1.1	Système financier	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases techniques.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse	12
3.1.6	Réassurance.....	13
3.1.7	Mesures structurelles et d'assainissement.....	13
3.2.	Effectifs des caisses	14
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés	14
3.2.2	Rapport actifs/rentiers	15
3.3.	Prestation de retraite	16
3.3.1	Primauté.....	16
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation)	17
3.3.3	Taux de rente.....	18
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans	19
3.4.	Financement.....	20
3.4.1	Cotisations totales.....	20
3.4.2	Cotisations employé / employeur	21
3.5.	Eléments financiers	22
3.5.1	Total du bilan	22
3.5.2	Degré de couverture	23
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	25
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné	26
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	28
3.5.6	Frais de gestion de la fortune.....	28
3.5.7	Performance	31
3.5.8	Répartition des placements.....	34

4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

C'est avec plaisir que nous publions la 11^e édition de notre analyse sur les caisses de pension publiques romandes. Année après année, notre objectif est toujours de fournir une analyse comparative détaillée des résultats des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs spécificités. De plus, nous souhaitons également offrir aux participants de l'étude des outils de comparaison et de décision afin de répondre aux défis importants auxquels doivent faire face aujourd'hui les institutions de prévoyance.

Après une année boursière 2015 difficile (+1.31%), les rendements des capitaux durant l'exercice 2016 ont été bons pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à 4.35% en moyenne. Malgré les bonnes performances d'investissement, le degré de couverture moyen de l'ensemble des caisses de pension analysées est resté stable en 2016, à 83.74% (contre 83.29% en 2015). La baisse du taux d'intérêt technique réalisé par plusieurs caisses de notre échantillon observé pèse sur les taux de couverture.

Nous constatons en effet que la tendance à l'abaissement du taux d'intérêt technique s'est poursuivie. Le taux technique moyen des institutions analysées s'est ainsi établi à 3.01% à la fin de l'exercice 2016, contre 3.13% à fin 2015. Les caisses de pension analysées sont en effet nombreuses à prendre des mesures pour faire face à la diminution des perspectives de rendements.

Comme le relève l'annexe 4.2 dédiée aux mesures structurelles et d'assainissement, d'autres mesures sont en projet dans plusieurs institutions de prévoyance analysées, afin également de répondre à l'augmentation constante de l'espérance de vie des assurés.

On relèvera, pour terminer, les progrès qui ont été faits dans la transparence des frais de gestion de la fortune. En effet, le pourcentage des investissements dans des placements de fortune transparents en matière de frais a atteint 99.27% en moyenne pour 2016, alors que ce taux était de 98.21% lors de son introduction en 2013. Ce résultat se rapproche donc de l'objectif d'un taux de transparence de 100% souhaité par le législateur.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz
Economiste

1.1. Caisses de pension analysées

Cette étude repose sur seize caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent quatre caisses publiques bernoises, une caisse publique tessinoise et une caisse publique zurichoise. Trois autres caisses de pension ont également été adjointes, Comunitas, Previs ainsi que la Caisse des hôpitaux publics tessinois (FEOC). Celles-ci sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ». A noter que cette année la Caisse de pensions de la ville de Bulle n'a pas souhaité participer à l'étude.

La Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) est considérée comme une caisse publique dans l'analyse, car bien qu'elle ait été convertie en une fondation de droit privé en 2014, elle assure des employés du service public. Cela nous permet ainsi de comparer notre échantillon avec une grande caisse suisse alémanique.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève	5
Jura.....	2
Neuchâtel	1
Valais.....	3
Vaud	3
Berne.....	4
Tessin.....	1
Zurich	1
Autres	3
Total	25

Les vingt-deux caisses publiques de notre échantillon représentent, à fin 2016, un total de 393'064 assurés actifs et 194'162 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 143.1 milliards. Les statistiques suisses 2015 indiquent un total de 76 caisses de pension de droit public pour 570'433 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 203 milliards. Les trois caisses privées analysées comptent, quant à elles, 35'014 assurés actifs et 9'100 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 6 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2. Sources

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2015 réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de la 17^e enquête Swisscanto auprès des caisses de pension publiques et privées réalisée en 2017, qui se base sur la situation en 2016 de 507 institutions de prévoyance, dont 61 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

1.3. Evolution

Cette 11^e édition de la présente analyse des caisses de pension publiques romandes reprend les éléments des précédentes versions. De plus, l'étude a été complétée par deux nouveaux graphiques traitant d'informations spécifiques aux caisses en primauté des cotisations, soit les taux de rémunération des avoirs de vieillesse offerts en 2016 ainsi que les taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans.

A noter également que la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) a changé de nom au 1^{er} mars 2017 et s'appelle dorénavant Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP).

2. Liste des caisses de pension analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
8	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
9	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
10	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
11	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
12	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
13	CPVAL	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
14	CPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
15	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
16	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
17	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
18	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
19	PREV.ne	prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
20	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
21	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
22	Comunitas	Fondation de prévoyance de l'Association des Communes Suisses (Berne)
23	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
24	Previs	Previs Prévoyance
25	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

Cela fait maintenant 5 ans que la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (IPDP) est entrée en vigueur. Pour rappel, celle-ci imposait notamment aux institutions de prévoyance de droit public de faire un choix quant à leur système de financement, la capitalisation complète ou partielle.

Les caisses de pension publiques romandes de notre échantillon observé sont majoritairement en capitalisation partielle. Cela concerne en effet 17 des 22 caisses publiques analysées, qui ont désormais un objectif de taux de couverture à atteindre de 80% d'ici au 1^{er} janvier 2052. A la fin de l'année 2016, cet objectif est atteint par les deux caisses de pension bernoises (CACEB et CPB), les caisses des villes de Sion (CPVS) et Berne (PVK), ainsi que la CPI Ville de Genève et communes.

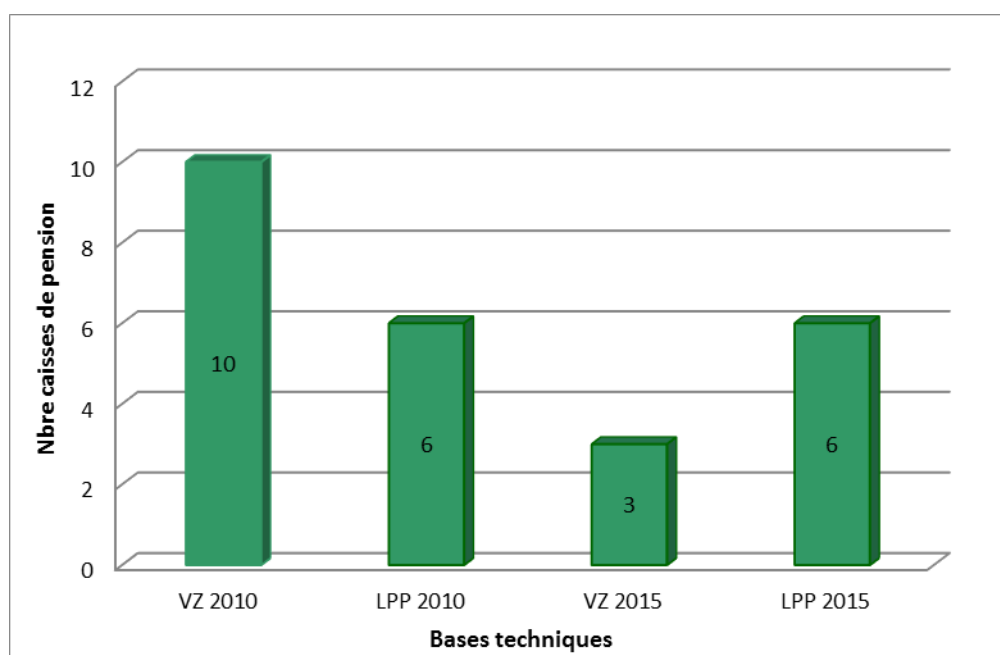
Il y a donc 8 caisses de notre étude qui sont en capitalisation complète, dont 5 caisses publiques : la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), la ville de Delémont (FRED), PUBLICA et le canton de Zurich (BVK). Les trois caisses privées observées (Previs, Comunitas et le FEOC : hôpitaux publ. tessinois) sont obligatoirement en capitalisation complète. A noter que la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK), qui est devenue une fondation de droit privé à partir du 1^{er} janvier 2014, est également obligatoirement en capitalisation complète.

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), la ville de Delémont (FRED), PUBLICA ainsi que le canton de Zurich (BVK). Tout comme les trois caisses privées de notre échantillon : Previs, Comunitas et le FEOC : hôpitaux publ. tessinois. A noter que pour les caisses de pension cantonales bernoises (CACEB et CPB), la suppression de la garantie de l'Etat est en principe prévue au terme du plan de financement.

Au niveau suisse, 41.3% des caisses de pension publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2015, ce qui représentait 57% des assurés actifs et 56% du total du bilan.

3.1.3 Bases techniques



Bases techniques 2016

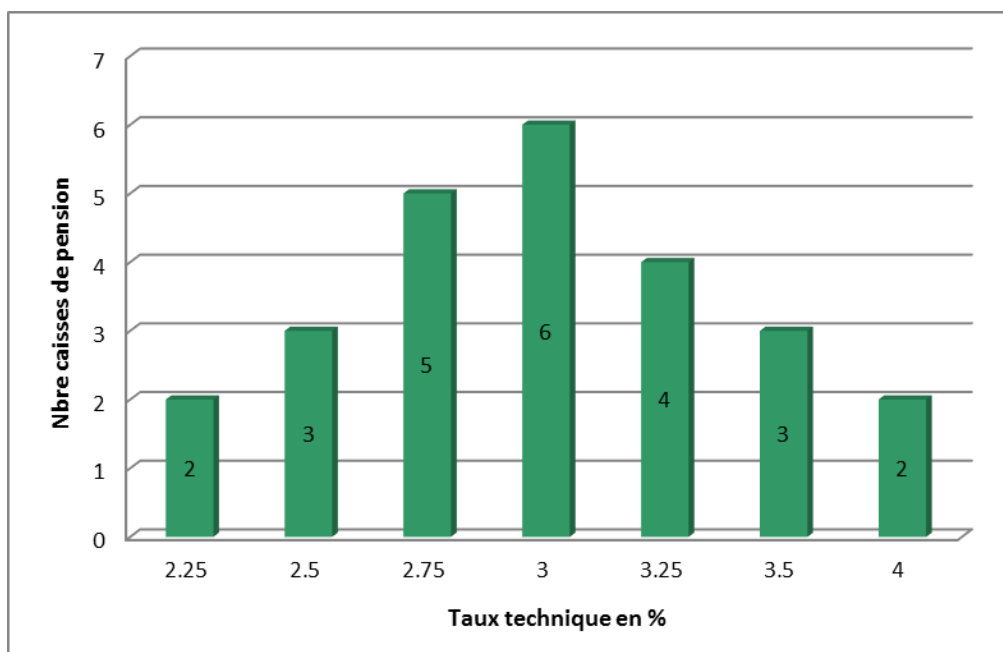
CPEV : VZ 2010

CIP : VZ 2010

En 2016, 6 caisses de pension ont modifié leurs bases techniques pour adopter soit les bases LPP 2015 (Ville de Sion, Transports publics genevois et Previs) ou les nouvelles bases VZ 2015 (Police et pénitenciers GE, Etat du Valais et Canton du Tessin). Publiées en décembre 2016, les bases techniques VZ 2015 reposent sur les données démographiques fournies par 25 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons, communes). Les bases techniques actuellement les plus utilisées par les caisses de pension analysées sont les bases VZ 2010. Celles-ci ont été publiées à fin 2011 et reposent sur les données démographiques fournies par 21 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes).

Les chiffres de l'étude Swisscanto en 2016 montrent que les caisses publiques suisses utilisent principalement les bases VZ 2010 (42%) et LPP 2015 (32%). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, très majoritairement avec les bases LPP 2015 (72%). Il est également constaté une accélération du passage aux tables de mortalité générationnelles, qui concerne 37% des caisses privées et 21% des caisses publiques.

3.1.4 Taux techniques



Taux techniques 2016

Moyenne : 3.01%

Minimum : 2.25%

Maximum : 4.00%

CPEV : 3.25%

CIP : 3.25%

En 2016, 6 caisses ont baissé leur taux d'intérêt technique. Le taux technique moyen des institutions de prévoyance analysées est donc passé de 3.13% à fin 2015 à 3.01% à fin 2016, alors qu'il s'élevait encore à 4.21% en 2008. L'écart entre les caisses reste important, puisque la fourchette des taux s'étend de 2.25% à 4.00%. En 2016, les 3 caisses privées (Comunitas, Previs et la FEOC : hôpitaux publ. tessinois) ont ensemble un taux technique moyen de 2.83% contre 3.03% pour les caisses publiques.

	Taux technique 2015	Taux technique 2016
Police et pénitenciers GE	3.25%	3.00%
Etat de Genève	3.00%	2.50%
Transports publics genevois	3.50%	2.75%
Ville de Delémont	2.75%	2.50%
Canton du Tessin	3.00%	2.25%
Comunitas	3.00%	2.75%

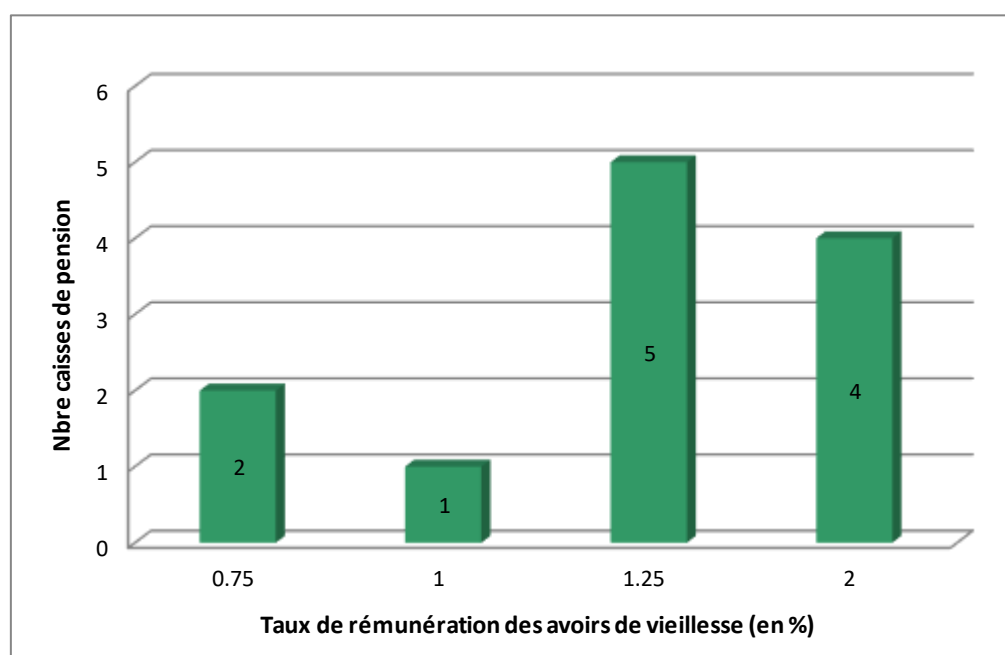
La baisse des taux techniques observée depuis quelques années se poursuit. Plusieurs caisses de pension de notre échantillon qui ont abaissé leur taux technique en 2016 avaient déjà abaissé ce taux dans les années précédentes. De plus, d'autres baisses des taux techniques sont d'ores et déjà planifiées (cf. annexes 4.2 A et B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto constate également la poursuite de la baisse des taux techniques observée depuis une décennie. En 2016, les caisses privées ont atteint des taux d'intérêt techniques moyens légèrement inférieurs au taux de 2,25% déterminé par la directive technique 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (2.00% dès le 30 septembre 2017). Les taux techniques des institutions de prévoyance de droit public restent plus élevés que ceux des caisses de droit privé.

Evolution des taux d'intérêts techniques moyens 2007-2016 (source : Swisscanto)

	Primauté des prestations				Primauté des cotisations			
	2007	2014	2015	2016	2007	2014	2015	2016
Caisses publiques	4.05%	3.38%	3.21%	2.74%	3.69%	2.95%	2.74%	2.55%
Caisses privées	3.86%	3.20%	2.39%	2.23%	3.51%	2.76%	2.47%	2.19%

3.1.5 Taux de rémunération des avoirs de vieillesse



Taux de rémunération des avoirs de vieillesse 2016

Moyenne :	1.40%	Taux min. LPP 2016 :	1.25%
Minimum :	0.75%		
Maximum :	2.00%		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. En 2016, près de la moitié des caisses de pension analysées en primauté des cotisations ont rémunéré les avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25%.

Pour l'ensemble des caisses, l'avoir de vieillesse des assurés a été rémunéré à 1.40% en moyenne. Pour les caisses de droit public cette moyenne est de 1.36% et 1.50% pour celles de droit privé.

Dans sa 17^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto obtient une rémunération moyenne de 1.72%. La moyenne pour les caisses de droit public est de 1.43% et de 1.76% pour celles de droit privé.

3.1.6 Réassurance

Seulement cinq caisses de pension sont réassurées, dont quatre en stop-loss (soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement

En 2016, comme l'année précédente, plusieurs institutions de prévoyance analysées ont abaissé leur taux d'intérêt technique ainsi que les taux de conversion pour les caisses en primauté des cotisations. Quelques caisses continuent également à percevoir des cotisations d'assainissement ou de recapitalisation. Vous trouverez le détail de ces mesures dans les annexes 4.2 A et B dédiées aux mesures structurelles et d'assainissement.

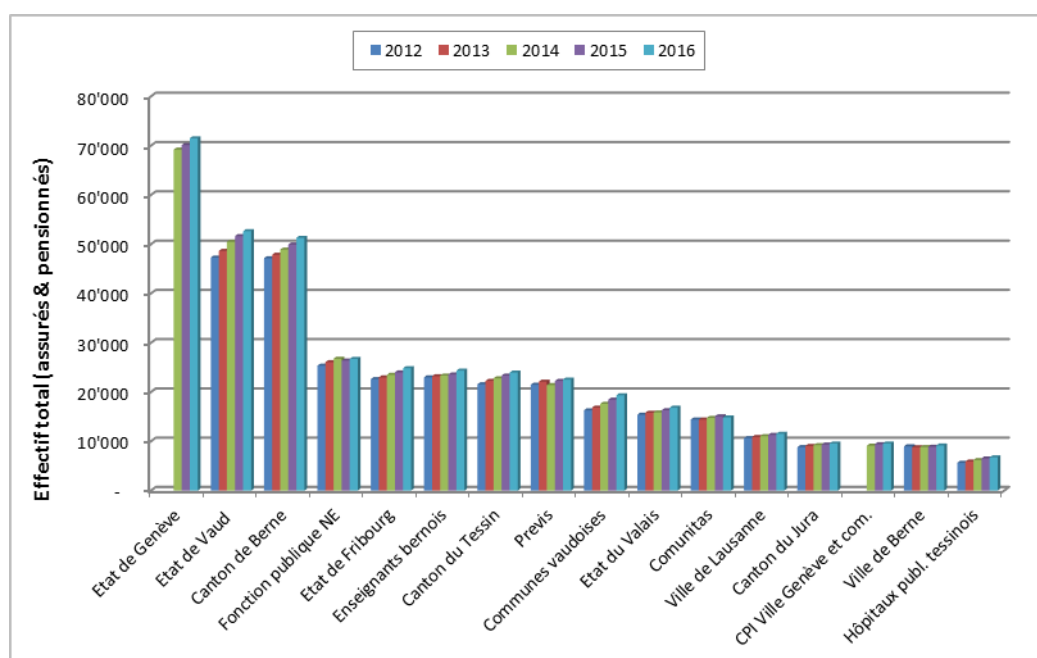
Fusions récentes ou futures

Les institutions de prévoyance Comunitas et Previs Prévoyance vont fusionner. Comunitas sera transférée au sein de la fondation collective Previs en tant que caisse de prévoyance autonome. Elle restera donc indépendante au plan actuariel, avec ses propres comptes annuels et son propre taux de couverture. La fusion prévue des deux institutions de prévoyance sera effective sur le plan juridique cet automne et prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 117'498 assurés, ainsi que PUBLICA (106'396 assurés) ne sont pas représentées sur le graphique.



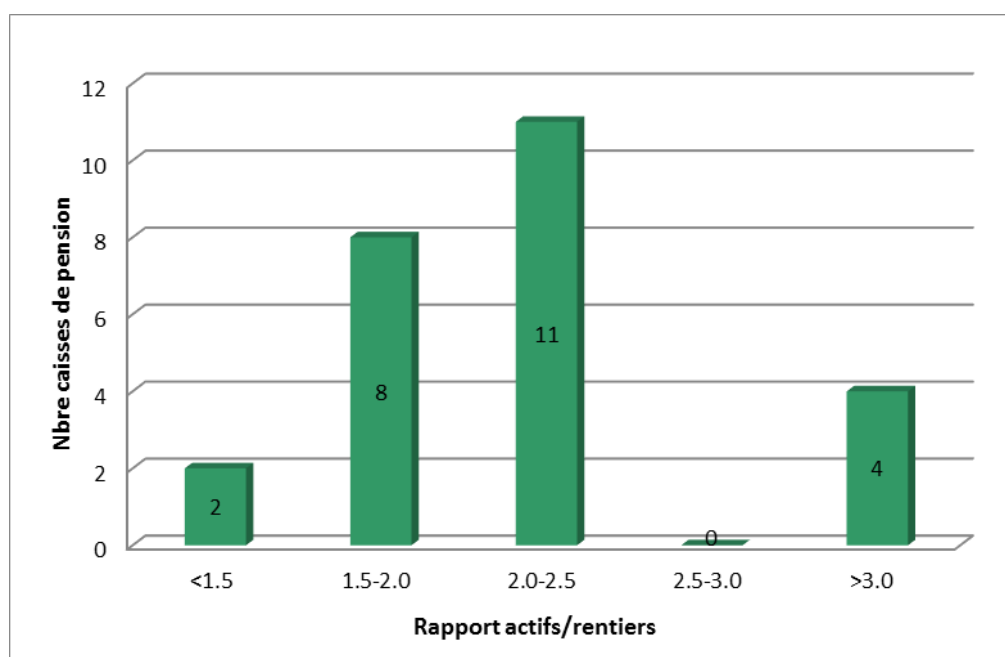
Effectifs des caisses 2016

Total :	631'340	CPEV :	52'643
Moyenne :	25'254	CIP :	19'350
Minimum :	467 (ville de Delémont)		
Maximum :	117'498 (canton de Zurich)		

En dehors de la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) et PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se détachent des autres avec un total d'assurés actifs et pensionnés égal ou supérieur à 50'000. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), avec 71'493 assurés. Ensuite suivent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 52'643 assurés) et la Caisse de pension du canton de Berne (CPB - 51'297 assurés). A l'opposé, les caisses des villes de Delémont et de Monthey comptent respectivement 467 et 537 assurés et pensionnés.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 1.8% à fin 2016 (pensionnés : +1.5%, actifs : +2.5%). La Caisse de pension du canton de Zurich enregistre en 2016 la plus forte progression des effectifs (en nombre) de l'échantillon observé : +2'422 personnes.

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2016

Moyenne :	2.32	CPEV :	2.06
Minimum :	1.30 (CPI SIG)	CIP :	2.16
Maximum :	5.85 (FEOC)		

Comme chaque année, l'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. Avec une moyenne 2.32 actifs pour un rentier à fin 2016, le rapport actifs/rentiers a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (2.36). Le ratio démographique moyen des caisses analysées poursuit donc sa dégradation, puisque que le rapport entre les actifs et rentiers était encore de 2.60 à fin 2006. A noter que les trois caisses privées (Previs, Comunitas et le FEOC) ont un rapport actifs/rentiers moyen de 4.39 contre 2.04 pour les caisses publiques.

Au niveau Suisse, les statistiques 2015 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 1.7% en 2015 pour atteindre 4.07 millions. Dans le même temps, le nombre des bénéficiaires de rente s'établissait à 1.09 million (+1.6%), soit au final un rapport actifs/rentiers de 3.73, inchangé par rapport à 2014 (4.86 en 1996).

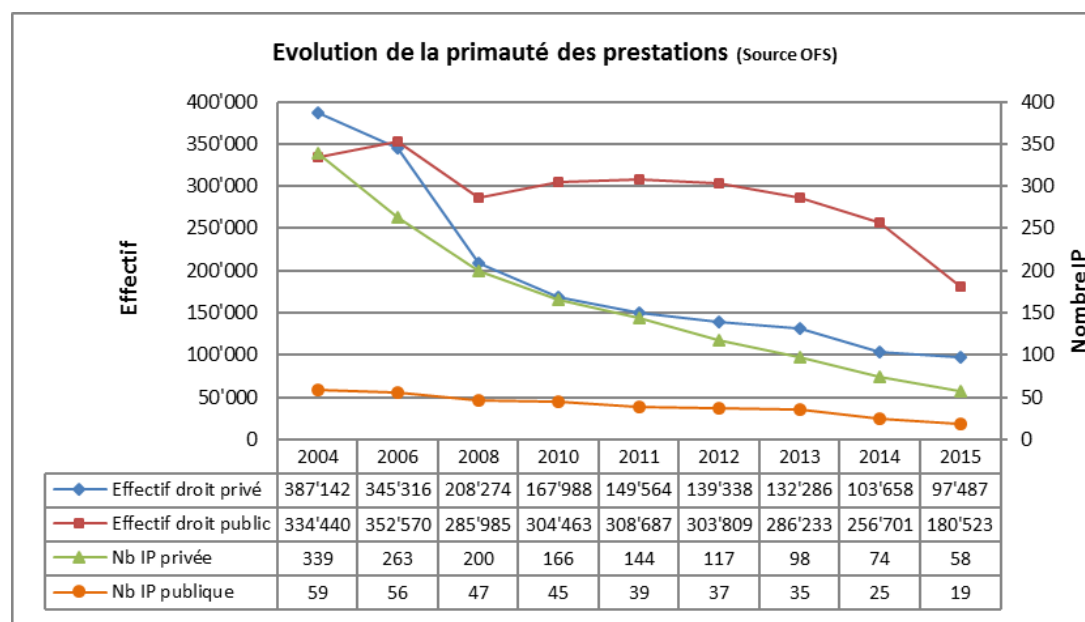
3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

Une courte majorité des caisses de pension observées en 2016 travaille encore selon le principe de la primauté des prestations. Seule la caisse de pension de la ville de Berne offre encore les deux systèmes (primauté des prestations et des cotisations), mais uniquement jusqu'à la fin de l'année 2017. En effet, la caisse de pension de la ville de Berne passera en primauté des cotisations dès 2018.

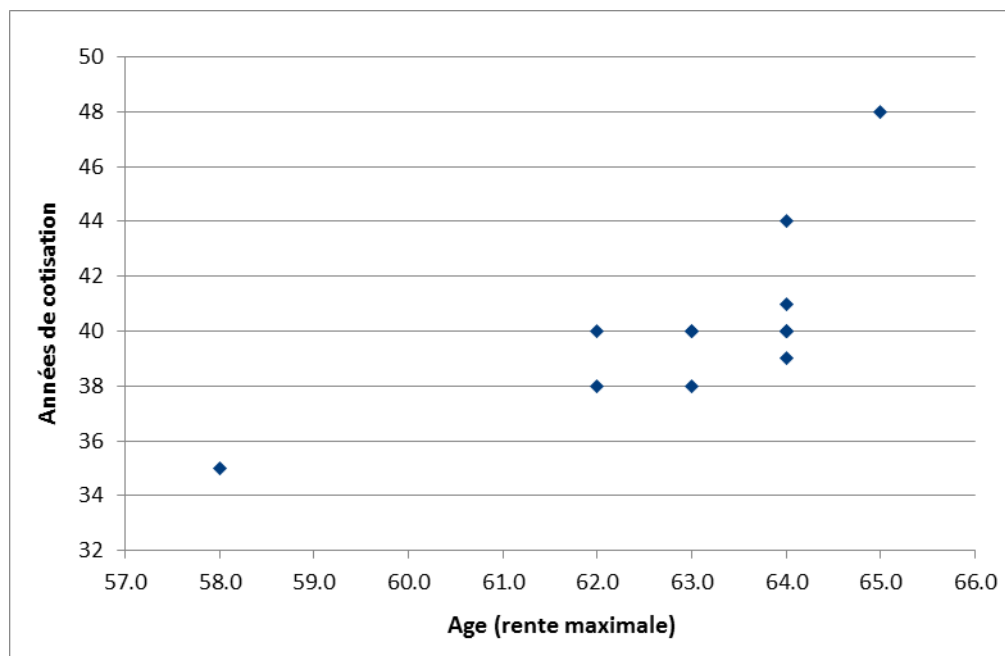
Selon les statistiques 2015 de l'OFS, 25% des caisses de pension publiques suisses étaient en primauté des prestations (contre 28% à fin 2014). Cela ne représente plus que 32% (180'523) des effectifs totaux des caisses publiques en Suisse. Dans le domaine privé, seules 3.4% (4.1% en 2014) des institutions de prévoyance sont encore en primauté des prestations, pour 2.8% des assurés. De 2004 à 2015, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 83% et les effectifs de 75%.

La diminution progressive des caisses de pension en primauté des prestations se poursuit inexorablement. Cette évolution est accentuée par la tendance au transfert des risques de la caisse ou de l'employeur à l'assuré, conséquence de l'incertitude croissante quant aux rendements futurs. Les institutions publiques de notre univers de référence sont également concernées puisque 9 des 22 caisses de pension publiques analysées sont aujourd'hui en primauté des cotisations.



3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation n'étant pas un élément déterminant pour le calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2016

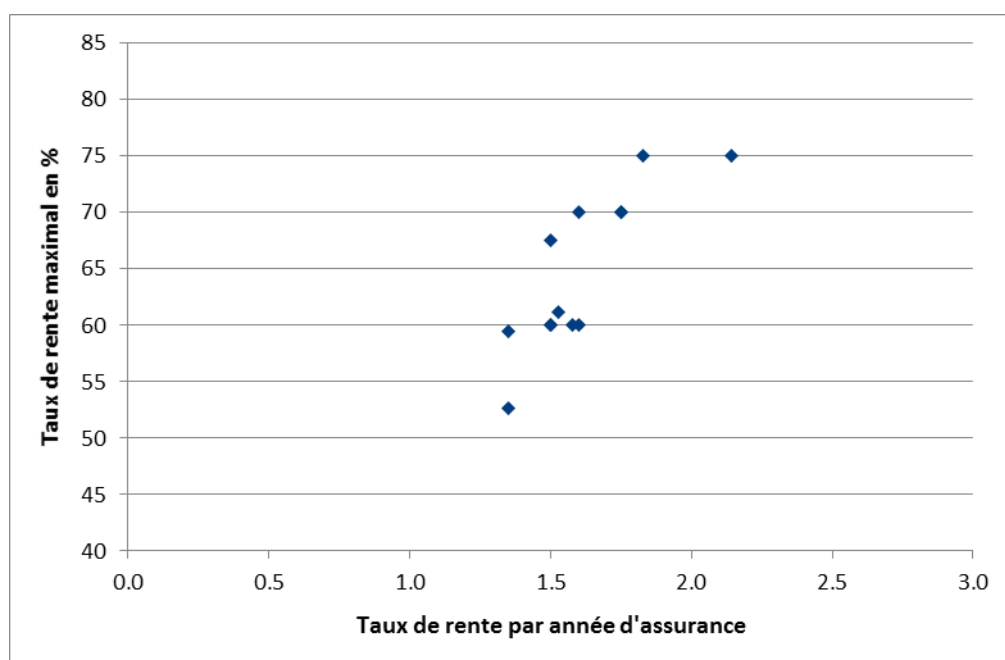
Moyenne :	63.1	CPEV :	60-62
Minimum :	58 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	63
Maximum :	65 (ville de Lausanne)		

Années de cotisation 2016

Moyenne :	40.2	CPEV :	38
Minimum :	35 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	40
Maximum :	48 (ville de Lausanne)		

A l'exception de la CP (Police et pénitenciers GE), avec une rente maximale possible à 58 ans, l'octroi de la retraite est offert, au mieux, à 62 ans et plus pour les autres caisses de pension analysées.

3.3.3 Taux de rente



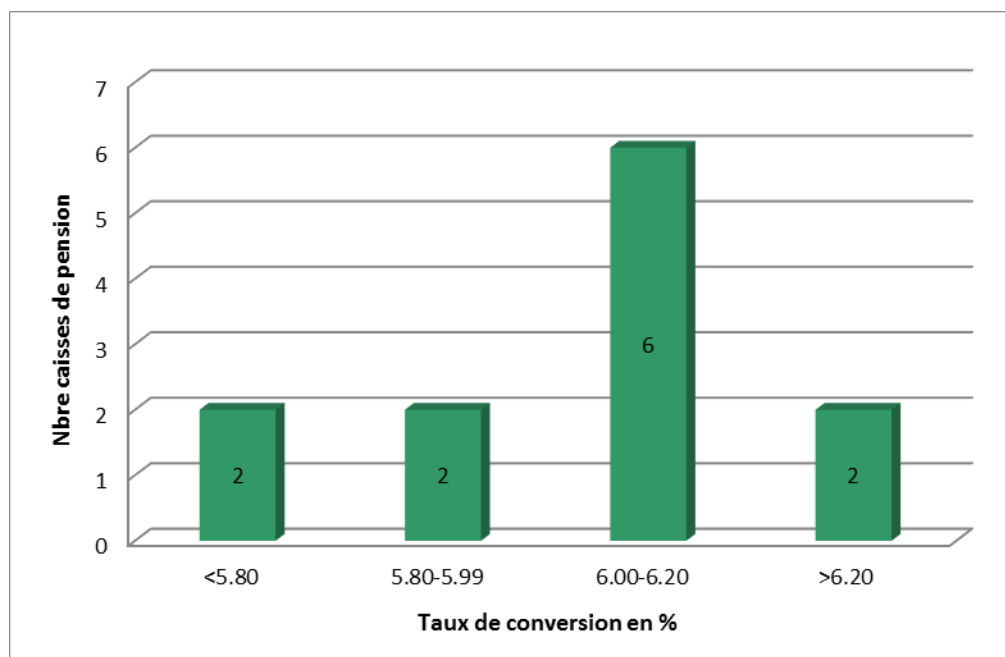
Taux de rente (par année d'assurance) 2016

Moyenne :	1.61	CPEV :	1.579
Minimum :	1.35 (canton de Neuchâtel) (ville de Monthey)	CIP :	1.50
Maximum :	2.14 (Police et pénitenciers GE)		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des prestations. Hormis la ville de Monthey (CPM) et la Fonction publique du canton de Neuchâtel (PREV.ne) avec 1.35, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 2.0. Seule la CP (Police et pénitenciers GE) a un taux de rente par année d'assurance plus élevé, à 2.14.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60 et 75%, sauf pour les caisses précitées (CPM avec 52.70% et PREV.ne avec 59.50%).

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne : 6.08% Taux min. LPP : 6.80%
 Minimum : 5.58%
 Maximum : 6.64%

A des fins de comparaison, les taux de conversion pour un départ à la retraite à l'âge de 65 ans (hommes et femmes) ont été relevés. En 2016, le taux moyen s'élève à 6,08% au sein des caisses de pension analysées en primauté des cotisations.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique pour 2016 un taux de conversion moyen de 6.13% (taux pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans) dans les institutions de prévoyance enveloppantes.

La tendance à l'abaissement des taux de conversion va se poursuivre selon les annonces de plusieurs caisses analysées (cf. annexes 4.2 A et B) :

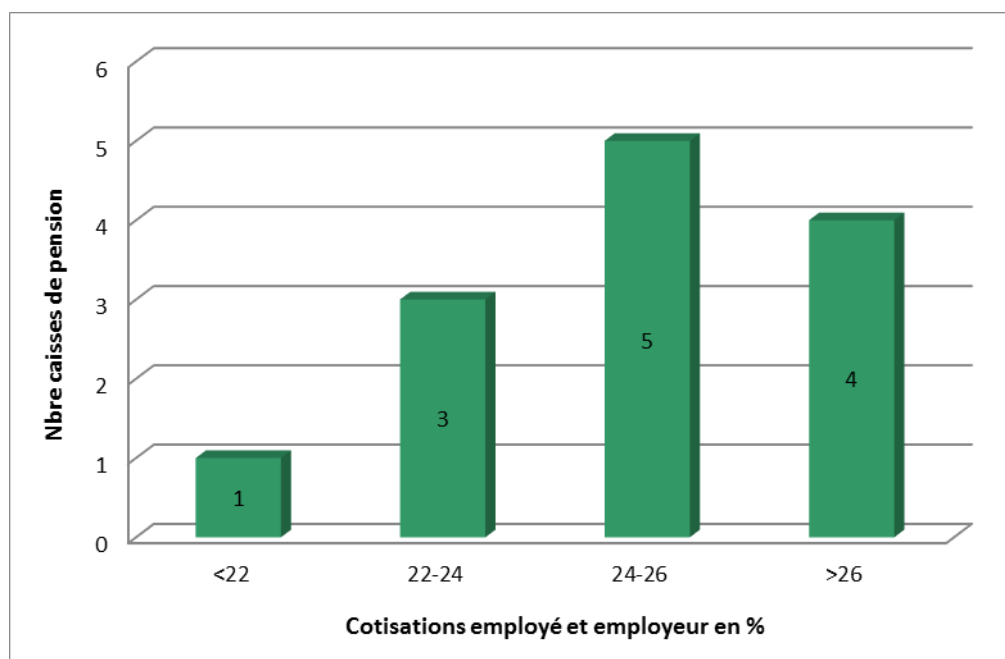
	Taux de conversion 2016*	Taux de conversion futur*
Enseignants bernois	5.58%	5.20%
Ville de Delémont	5.85%	5.30%
PUBLICA	5.65%	5.09%
Comunitas	6.20%	5.80%
Hôpitaux tessinois	6.05%	5.86%
Previs	6.00%	5.50%
Canton de Zurich	6.20%	4.87%

*A l'âge de retraite de 65 ans

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant un taux de cotisations total ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations totales 2016 (en %)

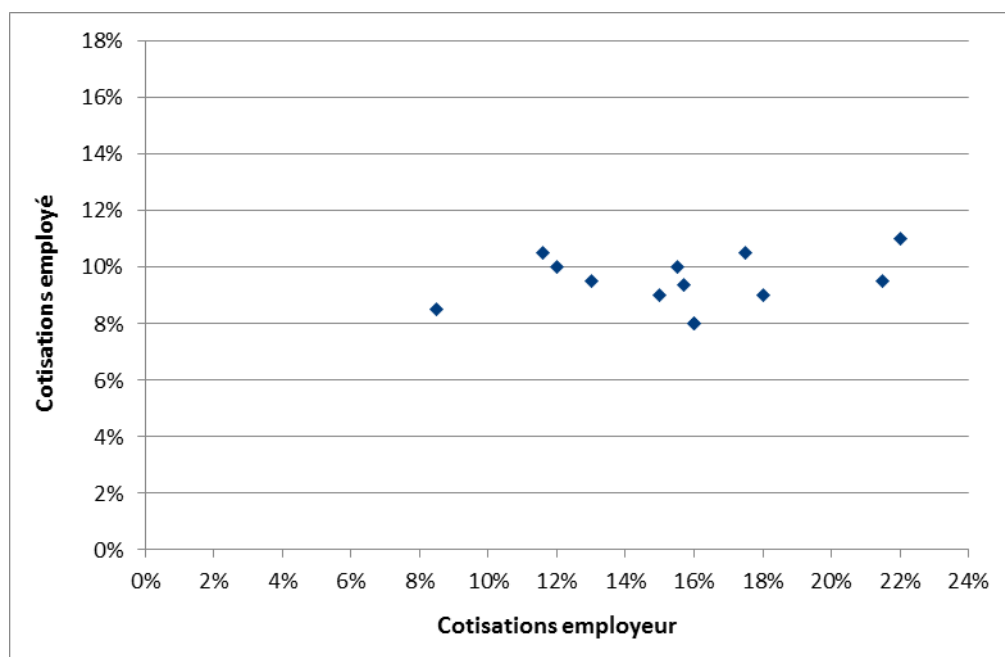
Moyenne :	25.02	CPEV :	25.50
Minimum :	17.00	CIP :	24.00
Maximum :	33.00		

La majorité des caisses de pension analysées ont un taux de cotisations total (employé et employeur) se situant entre 22 et 26%. Seul le FEOC (hôpitaux publics tessinois) a un taux de cotisations inférieur. La CP (Police et pénitenciers GE), la CPCL (ville de Lausanne), la CPEG (Etat de Genève) ainsi que la FPTPG (Transports publics genevois) ont pour leur part un taux supérieur à 26%.

Ces taux de cotisations ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant des taux de cotisations employé / employeur ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2016 (en %)

Moyenne :	9.45	CPEV :	10.00
Minimum :	8.00	CIP :	8.00 - 9.00
Maximum :	11.00		

Cotisations employeur 2016 (en %)

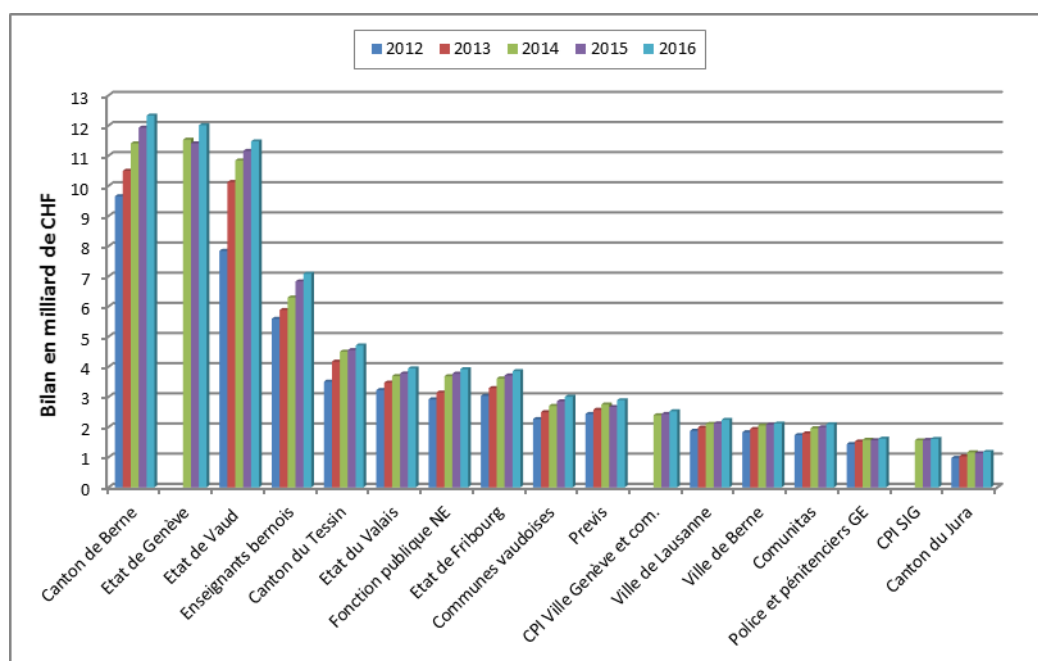
Moyenne :	15.56	CPEV :	15.50
Minimum :	8.50	CIP :	16.00 - 15.00
Maximum :	22.00		

Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses de pension analysées, entre 8 et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles, considérablement. En effet, celles-ci varient entre 8.50 et 22% du traitement assuré. A la CIP, le modèle 8%-16% ou 9%-15% est au choix de l'employeur, sous conditions.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan

Le graphique ci-dessous contient uniquement le total des bilans de plus d'un milliard de francs à fin 2016. Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a le bilan le plus élevé avec CHF 37.9 milliards, ainsi que celle du canton de Zurich (CHF 30.6 milliards), ne sont pas représentées sur le graphique.



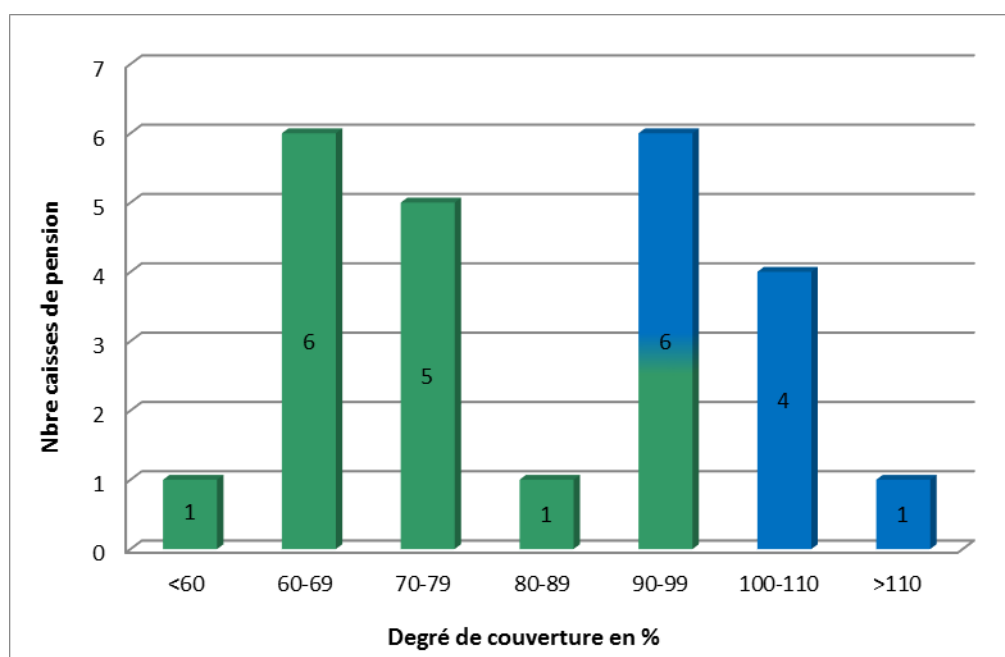
Total du bilan 2016 (en mios CHF)

Total :	149'057	CPEV :	11'476
Moyenne :	5'962	CIP :	3'002
Minimum :	61 (ville de Monthey)		
Maximum :	37'851 (PUBLICA)		

La fortune cumulée des caisses de pension analysées est en hausse de 4.5% à fin 2016 par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative reflète les performances positives réalisées par les caisses en 2016.

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 114'325 pour la caisse de Monthey (CPM) à CHF 585'749 pour la caisse Police et pénitenciers GE. La moyenne s'établit à CHF 223'059. Au niveau suisse, cette moyenne se monte à CHF 152'729 pour les caisses de pension privées et publiques confondues (chiffres 2015).

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2016

Moyenne :	83.74%	CPEV :	73.21%
Minimum :	57.40% (Etat de Genève)	CIP :	70.84%
Maximum :	114.15% (CPI SIG)		

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 75.27%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 104.30%

Grâce à une bonne année en termes de performance, les degrés de couverture d'une majorité des caisses analysées sont en hausse à la fin 2016, en moyenne de 0.45 point de pourcentage. Malgré les bons rendements réalisés par l'ensemble des institutions, la hausse moyenne reste faible et l'amplitude des variations des degrés de couverture est importante. Elle s'étend en effet de -2.40 points de pourcentage pour la CPEG (Etat de Genève), à +3.31 points de pourcentage pour Comunitas. La baisse du taux d'intérêt technique réalisé par plusieurs caisses analysées pèse en effet sur les taux de couverture.

Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle atteint 75.27% (contre 75.90% en 2015) et celles en capitalisation complète 104.30% (contre 102.31% en 2015). Les caisses de pension en capitalisation complète ont un degré de couverture compris entre 99.05% (Comunitas) et 114.15% (CPI SIG).

A noter que Previs, qui est devenu une fondation collective depuis 2015, ne communique pas de degré de couverture à l'échelle de la fondation.

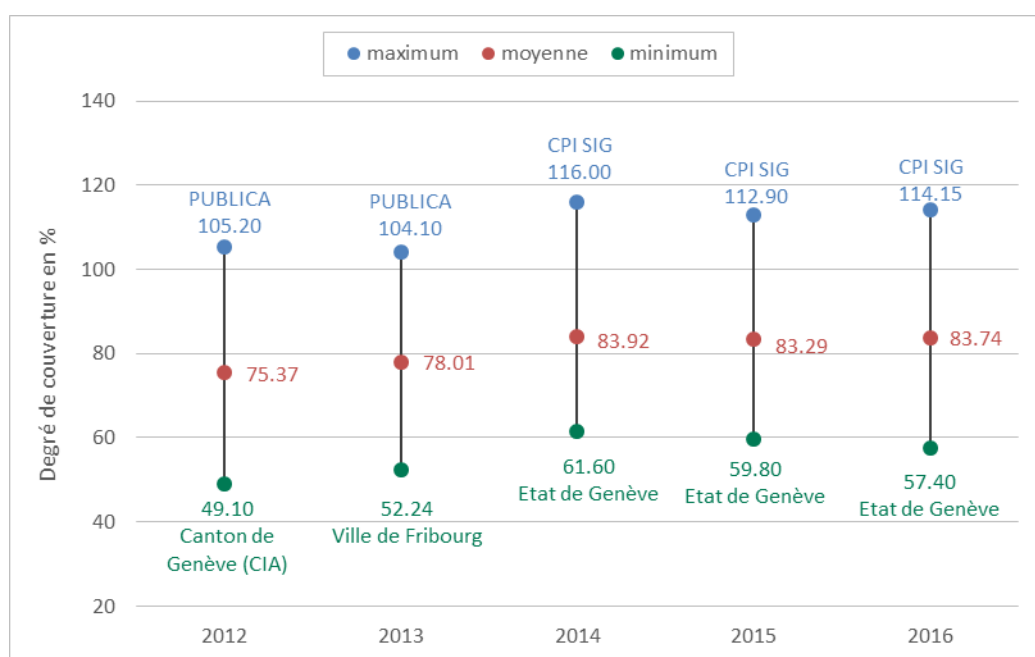
Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2012	2013	2014	2015	2016
> 110 %	0	0	2	2	1
100% - 110%	4	3	3	2	4
90% - 99%	5	3	5	8	6
80% - 89%	2	5	4	1	1
70% - 79%	4	4	5	5	5
60% - 69%	8	6	7	6	6
< 60%	4	4	0	1	1
Total	27	25	26	25*	24*

* Previs ne communique pas le degré de couverture à l'échelle de la fondation.

En 2016, 5 caisses de pension de notre échantillon observé possèdent un degré de couverture égal ou supérieur à 100%, la CPI SIG, la caisse Police et pénitenciers GE (CP), celles des Hôpitaux publ. tessinois (FEOC) et de la ville de Delémont (FRED), ainsi que PUBLICA. Toutes ces caisses sont en capitalisation complète.

Une courte majorité des caisses de pension publiques analysées (soit 12 caisses sur 22) a un degré de couverture inférieur à 80% à fin 2016. Pour rappel, la législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public impose aux caisses de pension publiques, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2012, d'atteindre un degré de couverture global de 80% d'ici 40 ans. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030.



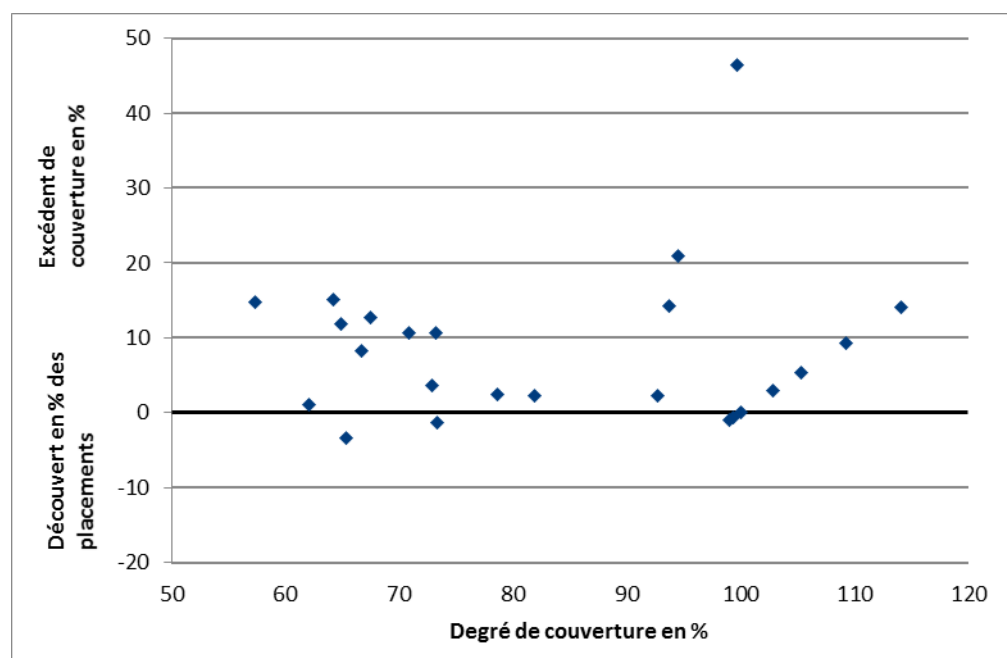
3.5.3 Degré de couverture minimum

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, ces dernières fonctionnant en capitalisation partielle doivent attendre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 au plus tard. Les caisses ont ainsi dû élaborer, en accord avec l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'atteindre cet objectif de couverture.

Ce plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année, que nous pouvons dénommer « chemin de recapitalisation ». Nous allons dès lors comparer les objectifs de degré de couverture minimum déterminés dans ces chemins de recapitalisation avec les degrés de couverture effectifs des caisses. Cela permettra ainsi de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des institutions analysées. Vous trouverez le récapitulatif des degrés de couverture minimaux dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers. A noter que les caisses en capitalisation complète ont un degré de couverture minimum fixé à 100%.

Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum*

En 2016, vingt caisses de pension sont au-dessus de leur objectif de couverture et quatre sont en dessous. Parmi les sept caisses qui ont un degré de couverture minimum à 100%, cinq d'entre elles ont atteint leur objectif à fin 2016 (cf. annexe 4.6 B).



* Previs ne communique pas le degré de couverture à l'échelle de la fondation.

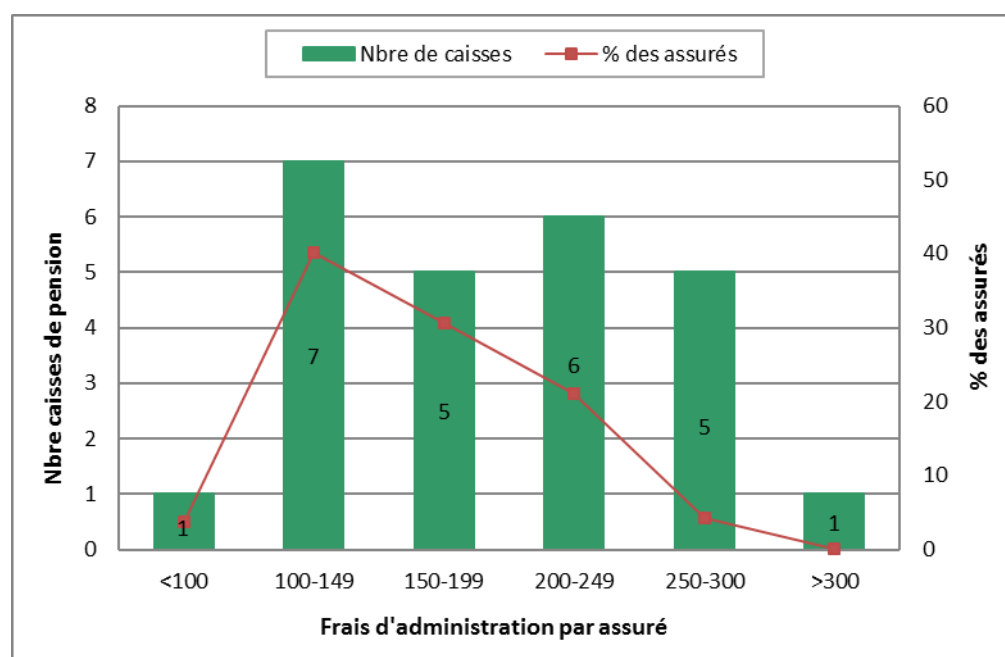
3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pension ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2016 montrent, comme chaque année, des importantes différences de frais entre les caisses de pension observées.



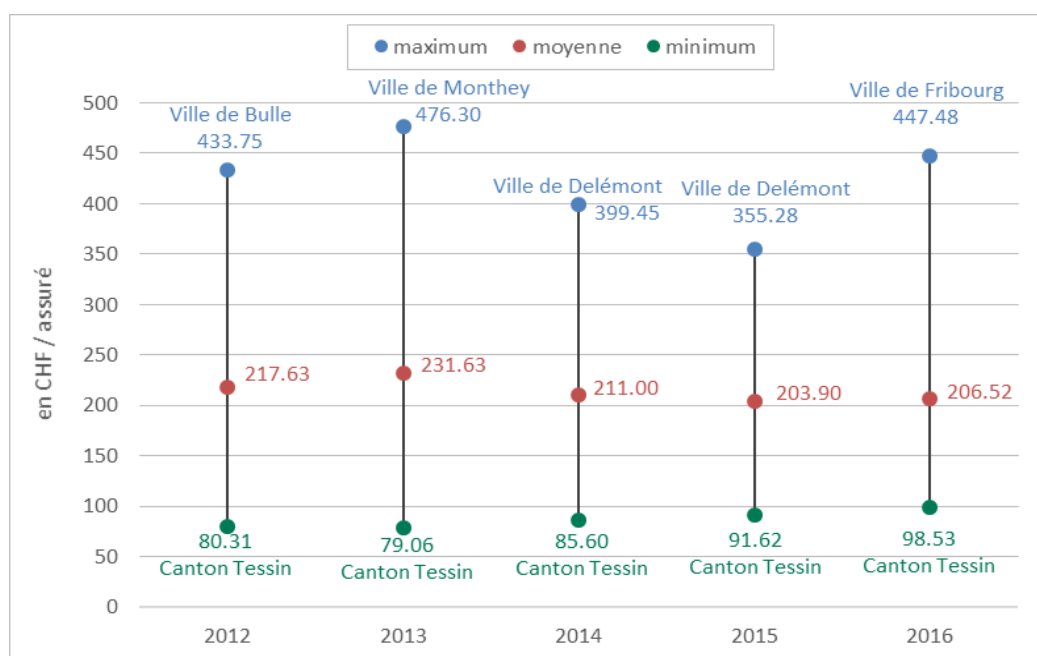
Frais d'administration par assuré 2016 (en CHF)

Moyenne :	207	CPEV :	212
Minimum :	99 (canton du Tessin)	CIP :	233
Maximum :	447 (ville de Fribourg)		

Les frais moyens par assuré ont augmenté en moyenne de 1.5% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 204 à CHF 207 par assuré. A noter que ces frais comprennent les frais pour l'administration générale, pour l'organe de révision, l'expert et l'autorité de surveillance, ainsi que les frais de marketing et courtage si existants. En 2016, douze caisses de pension analysées affichent une diminution de leur frais d'administration par rapport à l'exercice précédent.

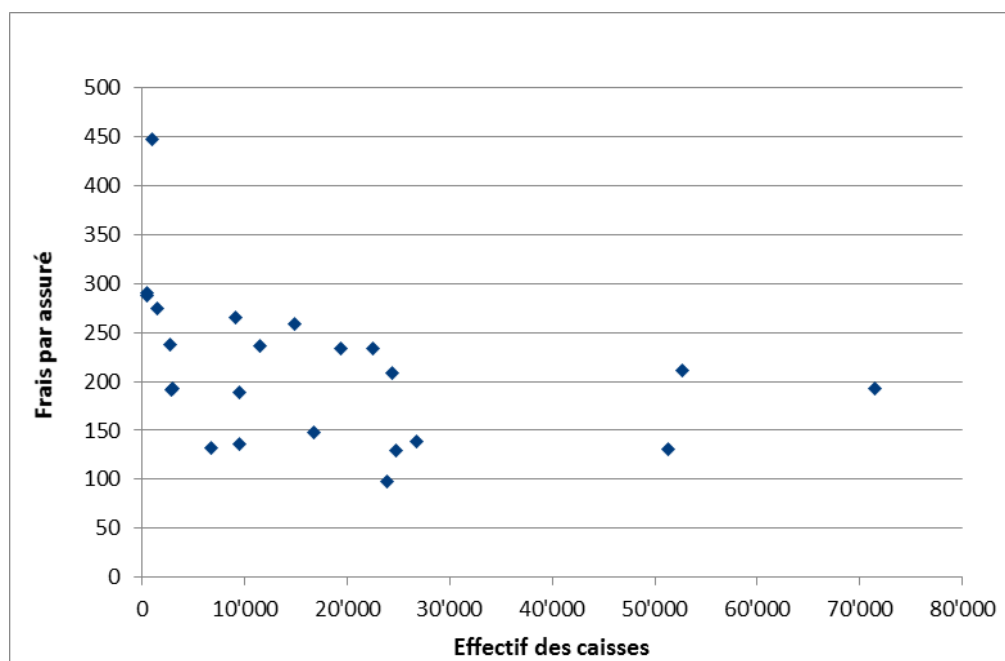
Dans sa 17^e enquête citée précédemment, Swisscanto a calculé pour 2016 une moyenne pour toutes les institutions de prévoyance analysées de CHF 337 par assuré. Pour les caisses de pension de droit public, cette moyenne s'élève à CHF 217 par assuré et à CHF 352 par assuré pour les caisses de droit privé.

Evolution des frais administratifs par assuré



3.5.5 *Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse*

Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 117'498 assurés et des frais par assuré de CHF 115, ainsi que PUBLICA (106'396 assurés et CHF 181 de frais par assuré) ne sont pas représentées sur le graphique.

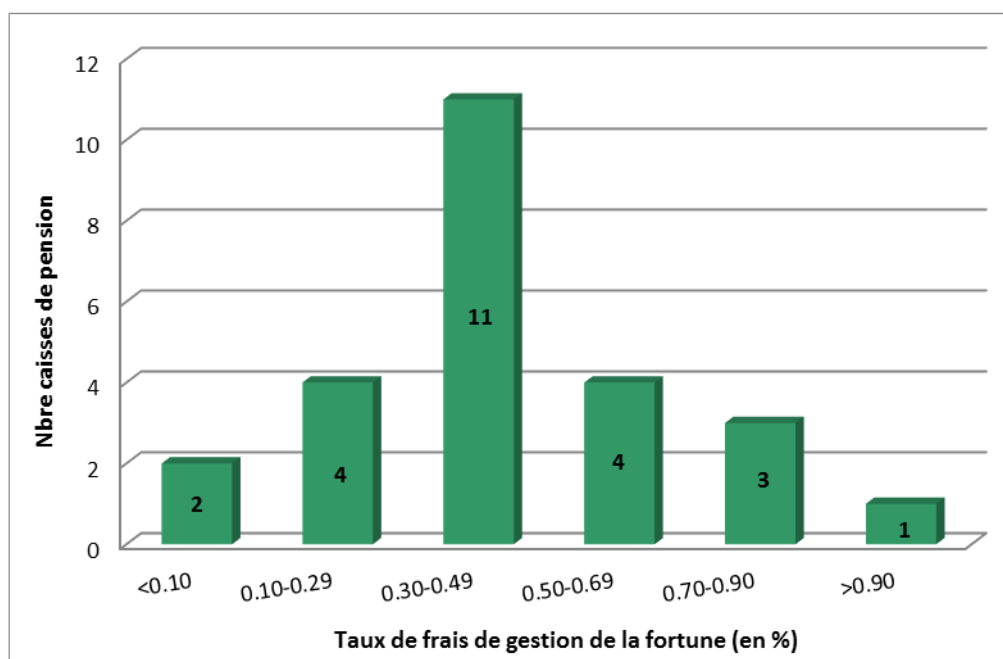


Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pension. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pension affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

3.5.6 *Frais de gestion de la fortune*

Par le biais d'une directive publiée en 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a défini les indications devant apparaître dans l'annexe aux comptes annuels, soit la somme (en CHF) des indicateurs de frais des placements collectifs (frais TER), le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, ainsi que le taux de transparence en matière de frais. Depuis l'exercice 2013, les frais de gestion de la fortune sont désormais clairement identifiés dans les rapports annuels des institutions de prévoyance. Vous trouverez ces informations pour notre échantillon observé dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers.

Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



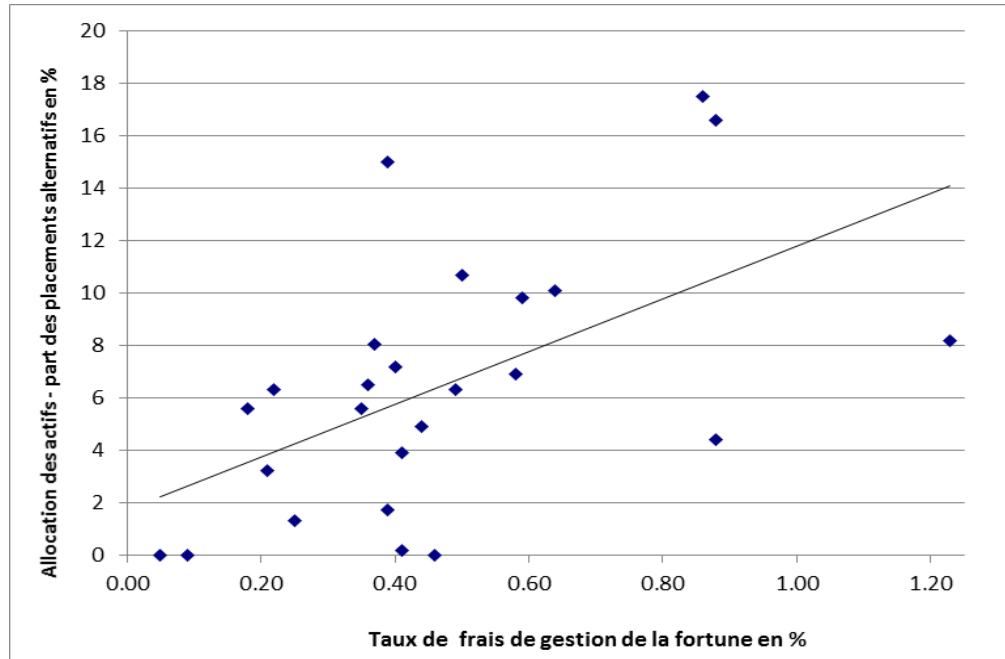
Taux de frais de gestion de la fortune (en %)

Moyenne :	0.47%	CPEV :	0.86%
Minimum :	0.05% (canton de Berne)	CIP :	0.88%
Maximum :	1.23% (ville de Monthey)		

Pour l'exercice 2016, le pourcentage moyen des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs, s'élève à 0.47% pour l'ensemble des caisses analysées. Ce résultat est stable par rapport à celui de 2015 (0.48%) et est tout à fait en ligne avec le marché. Il est néanmoins important de souligner qu'une comparaison entre les caisses analysées reste encore difficile. En effet, le mode de gestion des placements, la taille des investissements ainsi que l'allocation diffèrent entre les caisses et ont une incidence directe sur le niveau des frais.

Dans sa 17^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto a calculé une moyenne de 0.48% des frais de gestion de la fortune rapportés aux placements transparents sur le plan des coûts (frais TER des placements collectifs inclus).

Taux de frais de gestion de la fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



La part des frais de gestion de la fortune est très dépendante de la part d'allocation en placements alternatifs. Cette relation est plus significative que celle entre les coûts de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

Pour 2016, le pourcentage des placements investis dans des placements de fortune transparents en matière de frais atteint en moyenne 99.27% pour les caisses analysées (99.13% en 2015). La majorité des institutions de prévoyance analysées présente un taux de transparence en matière de frais de 100% (16 caisses sur 25). L'objectif du législateur étant d'atteindre un taux de transparence de 100%, ce résultat renseigne donc sur la valeur probante des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation des caisses de notre univers de référence. A noter que depuis l'introduction du taux de transparence en matière de frais en 2013, celui-ci a progressé de 98.21% à 99.27%.

Dans la 17^e enquête de Swisscanto citée précédemment, la part des placements dits transparents sur le plan des frais atteint pour 2016 une valeur moyenne de 99%.

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pension observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances peuvent être très différentes d'une caisse à l'autre. Seules des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) permettent une analyse fine et une comparaison fiable entre les caisses ainsi qu'avec les indices de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Plus globalement, une analyse performance/risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actif. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	12
Discounted Cash-flow	9
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	1

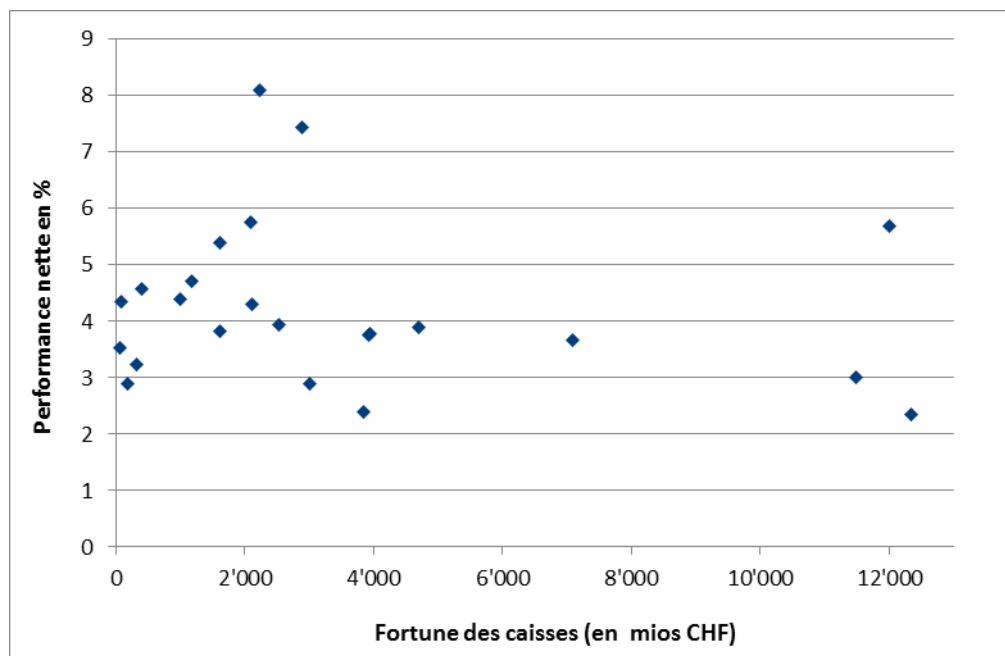
Les caisses de pension étudiées utilisent encore majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Le choix du taux de capitalisation est d'ailleurs l'élément le plus important pour la détermination de la valeur du parc immobilier. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est liée à la performance. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplées à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés. A noter que Previs et Comunitas appliquent désormais la méthode DCF pour évaluer les placements immobiliers directs (méthode de la valeur de rendement précédemment).

Performance nette 2016

Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a une fortune de CHF 37.9 milliards et a réalisé une performance nette de 5.06% en 2016, ainsi que la Caisse de pension du canton de Zurich (CHF 30.6 milliards et 5.72% de performance) ne sont pas représentées sur le graphique.

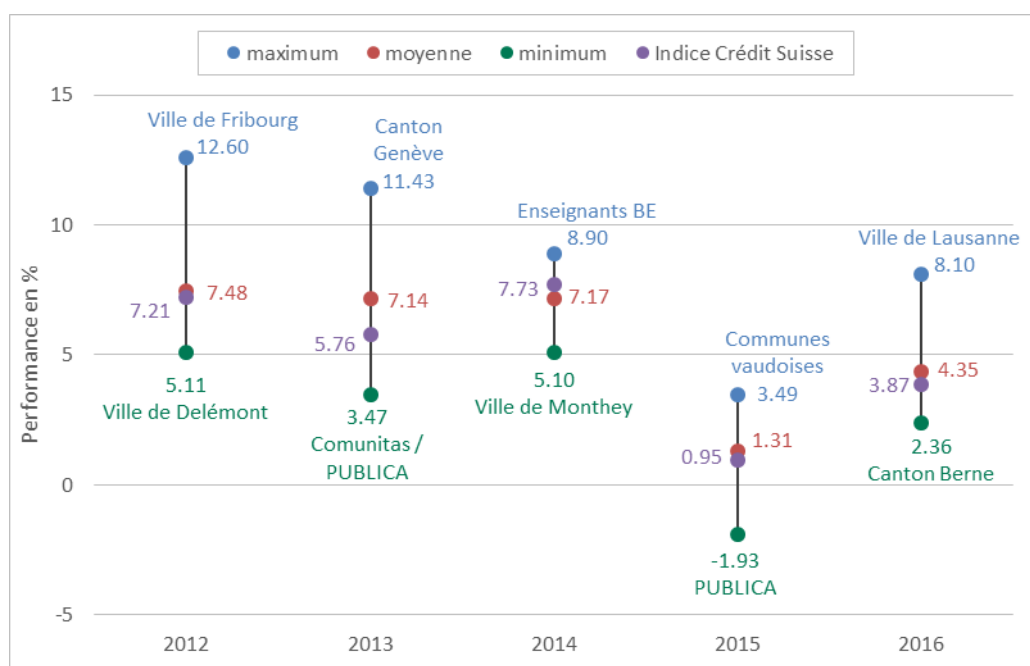


Performance nette 2016

Moyenne :	4.35%	CPEV :	3.00%
Minimum :	2.36% (canton de Berne)	CIP :	2.90%
Maximum :	8.10% (ville de Lausanne)		

Après une année boursière 2015 difficile (+1.31%), les rendements des capitaux en 2016 ont été bons pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à 4.35% en moyenne. La Caisse de pensions de la Ville de Lausanne réalise la meilleure performance (8.10%) de notre univers de référence, et ceci notamment grâce à la réévaluation de son parc immobilier. D'autres caisses ont également réalisé des rendements supérieurs à la moyenne en raison d'une réévaluation de leur parc immobilier : Previs (7.45%), Comunitas (5.75%), la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (5.70%) et la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (5.40%).

Evolution de la performance nette



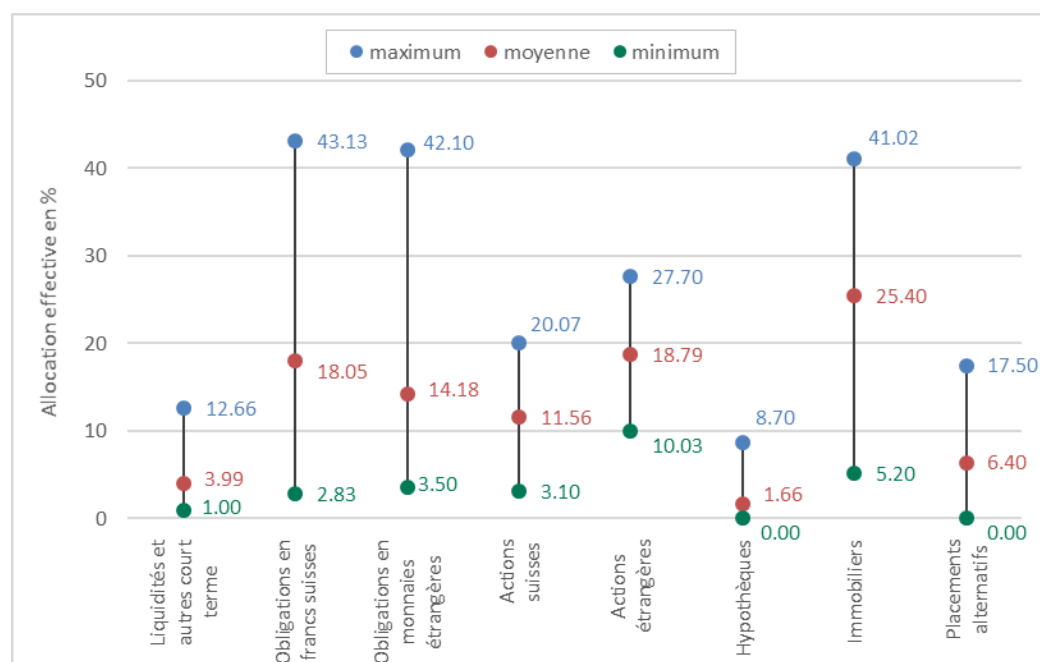
La 17^e enquête de Swisscanto auprès des caisses de pension publiques et privées mentionne une performance moyenne de 3.58% pour l'exercice 2016 (1.13% en 2015). Les chiffres se situent dans une fourchette de -5.50% à 9.90%.

L'indice Crédit Suisse des caisses de pension suisses affiche quant à lui une performance de 3.87% pour l'année 2016 (0.95% en 2015).

3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » regroupe divers types de placements alternatifs, tels que les hedge funds, les matières premières, les placements privés, l'infrastructure et autres.

Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2016, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.

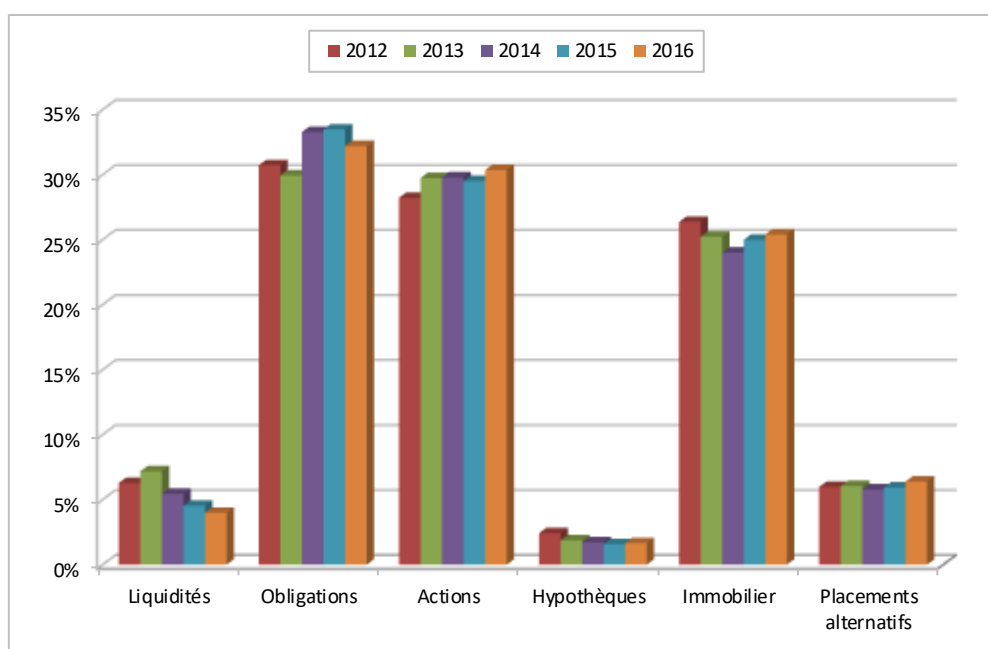


	Liquidités, créances à CT et créances à long terme régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	1.9%	14.4%	9.4%	12.8%	17.0%	6.4%	20.7%	17.5%
CIP	2.9%	10.3%	8.6%	13.2%	17.8%	7.8%	22.8%	16.6%

En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations baisse de 3.71% et celle des actions augmente de 2.86%.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2016	2015	16 vs 15	2016	2015	16 vs 15
Moyenne	32.22%	33.46%	-3.71%	30.35%	29.51%	2.86%
Minimum	16.07%	16.49%	-2.55%	21.79%	22.00%	-0.95%
Maximum	58.80%	60.00%	-2.00%	39.93%	38.00%	5.08%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)

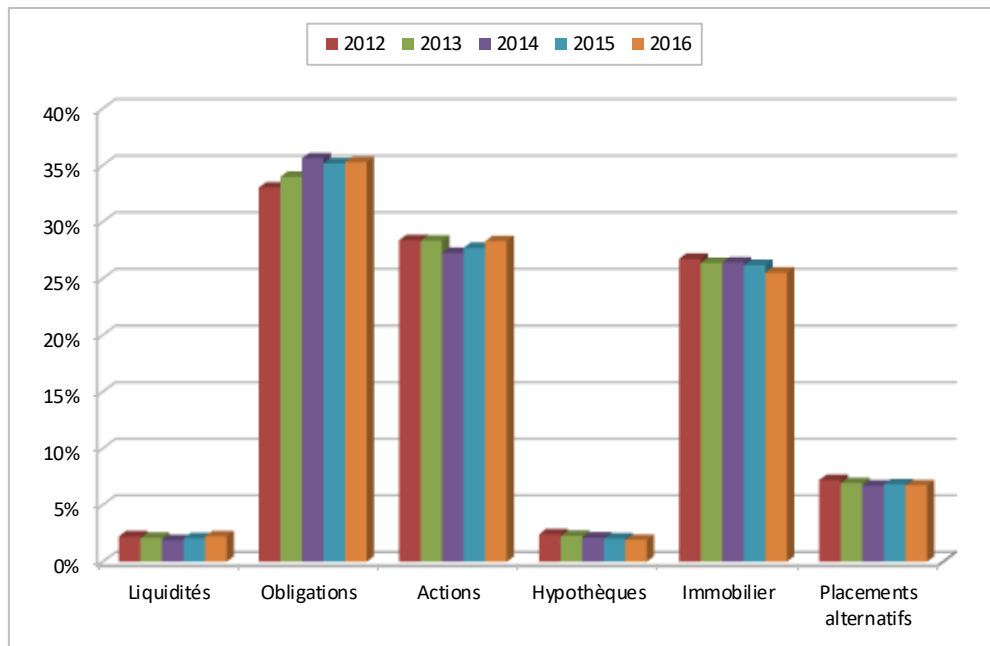


L'allocation des actifs à la fin de l'exercice 2016 n'a que peu évolué par rapport à l'année précédente. Le changement le plus marqué concerne la moyenne des obligations qui baisse de 33.5 à 32.2%. Cette baisse touche les obligations en francs suisses qui se situent à 18.0%, contre 19.6% en 2015 (cf. annexes 4.8 A - Répartitions des placements).

En raison de l'introduction des taux d'intérêts négatifs, la part des placements en liquidités poursuit son recul pour atteindre 4.0% (4.5% en 2015).

Allocations réelles moyennes	2012	2013	2014	2015	2016
Liquidités	6.3%	7.2%	5.5%	4.5%	4.0%
Obligations	30.7%	29.9%	33.3%	33.5%	32.2%
Actions	28.2%	29.7%	29.8%	29.5%	30.4%
Hypothèques	2.4%	1.9%	1.7%	1.6%	1.7%
Immobilier	26.4%	25.2%	24.0%	25.0%	25.4%
Placements alternatifs	6.0%	6.1%	5.8%	5.9%	6.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



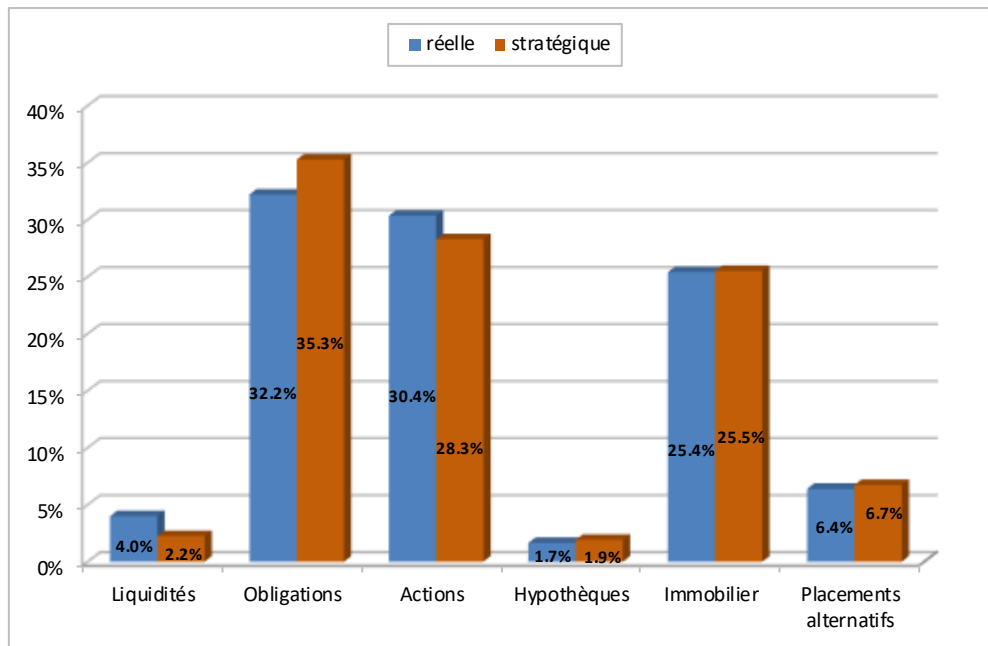
L'annexe 4.9 - Allocations stratégiques indique que seulement 6 caisses de pension sur les 25 analysées ont modifié leur allocation stratégique de 2015 à 2016. Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	2	2
Obligations en francs suisses	2	2
Obligations en monnaies étrangères	2	2
Actions suisses	2	1
Actions en monnaies étrangères	3	1
Hypothèques	1	1
Immobiliers	1	3
Placements alternatifs	1	3

On constate que des adaptations ont touché toutes les catégories d'actifs. Comparée à l'année précédente, la structure de l'allocation d'actifs stratégique à fin 2016 est restée stable. La tendance à la baisse de l'allocation stratégique de l'immobilier ainsi que des hypothèques s'est poursuivie ces 5 dernières années.

Alloc. stratégiques moyennes	2012	2013	2014	2015	2016
Liquidités	2.2%	2.1%	1.9%	2.1%	2.2%
Obligations	33.0%	34.0%	35.6%	35.2%	35.3%
Actions	28.4%	28.3%	27.3%	27.7%	28.3%
Hypothèques	2.4%	2.3%	2.1%	2.0%	1.9%
Immobilier	26.7%	26.4%	26.4%	26.2%	25.5%
Placements alternatifs	7.2%	6.9%	6.7%	6.8%	6.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2016 (moyenne en %)



En comparant les allocations réelles des actifs aux objectifs visés, nous constatons que les caisses analysées détiennent deux fois plus de liquidités que prévu. Les obligations ainsi que les placements alternatifs sont sous-pondérés alors que la catégorie des actions dépasse le niveau souhaité.

Généralités en 2016

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui ¹	LPP 2010_CACEB ² / TP	3.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 / TP	4.00% ³	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2010 / TP	4.00% ³	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui ¹	LPP 2015 / TG	2.50%	Non	Ernst & Young AG	ABCON SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2010 (2012) / TP	3.50%	Non	KPMG SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2017) / TP	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	GiTeC Prévoyance SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.25%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 / TP	3.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.00%	Oui (Stop-Loss)	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 / TP	3.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.50%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2016) / TP	2.25%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	LCP Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 / TP	2.75%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 / TP	2.50%	Oui (Stop-Loss)	Fidag Audit SA	Prevanto SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2017) / TP	2.25%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2010 (2013) / TP	3.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2010 (2018) / TP	2.75%	Non	KPMG SA	Allvisa AG
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2010 (2010) / TP	2.75%	Non	BDO SA	ABCON SA
Comunitas	BE	Comunitas	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 (2015) / TP	2.75%	Non	Balmer-Etienne SA	ABCON SA
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2010 / TG	3.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	Aon Hewitt Associates SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 / TP	2.75%	Oui	T+R SA	ABCON SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2010 (2012) / TP	3.25%	Non	Ernst & Young AG	Libera AG

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

1 : La garantie de l'Etat disparaîtra lorsque la CPB ou la CACEB remplira les exigences de la capitalisation complète et disposera de suffisamment de réserves de fluctuation de valeur.

2 : CACEB : pour les calculs actuariels, les tarifs utilisés se fondent sur les bases techniques du tarif LPP 2010 (P2015), mais avec une probabilité de décès plus faible en raison de l'espérance de vie plus élevée observée pour l'ensemble des retraités de la CACEB.

3 : Taux technique de 4.00% pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs et de 3.50% pour les capitaux de prévoyance des pensionnés.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 15.10.2017)

Echantillon de base			Système financier	Degré couv. au 31.12.2016		Explications des mesures d'assainissement prises en 2016 ou des projets à venir*
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	90.55%	92.69%	En plus des cotisations ordiaries, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et employeurs (2.55% du salaire assuré). En 2017, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.50% et baisse du taux de conversion de façon échelonnée sur 4 ans de 5.58 à 5.20%.
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	80.00%	81.86%	Des travaux sont en cours en vue de l'abaissement du taux technique à 3.00%.
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	114.15%	Des travaux sont en cours en vue de l'abaissement du taux technique à 3.00%.
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	64.00%	70.84%	En 2016, cotisation de recapitalisation de 3% des salaires cotisants du plan ordinaire à la charge des employeurs (introduite en 2014). Nouveau plan de prévoyance dès le 01.01.2019 : baisse du taux technique de 3.25 à 2.25% avec un passage aux tables VZ 2015, augmentation de la durée d'assurance de 40 à 42 ans pour l'obtention des pleins droits (âge d'entrée au plan ordinaire à 22 ans au lieu de 23 ans et âge terme à 64 ans au lieu de 63 ans), baisse du taux de rente annuel de 1.5 à 1.429%, augmentation progressive de 2% du taux de cotisations des employés et pérennisation de la cotisation de recapitalisation de 3% des salaires cotisants versée par les employeurs (cotisation supplémentaire initialement prévue jusqu'au 31.12.2030).
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	105.30%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.25 à 3.00% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Etude en cours concernant la révision du plan de prévoyance.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	82.00%	93.72%	Dès 2016, diminution progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.14 à 5.75% (2021). En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	61.60%	66.70%	En 2016, constitution de provisions pour un abaissement du taux technique de 3.50 à 2.50% en 2018. A cette même date, passage aux tables LPP 2015.
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	50.00%	57.40%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.50%. Dès le 01.01.2018, élévation d'une année de l'âge pivot pour la retraite, soit de 64 à 65 ans. Le Conseil d'Etat genevois a présenté un projet d'assainissement de la caisse pour 2019, qui prévoit notamment une recapitalisation de CHF 4,7 milliards, le passage à la primauté des cotisations et l'augmentation de la part des cotisations payée par les employés (de 33 à 42%).
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	66.20%	73.21%	Un nouveau plan de prévoyance a été mis en consultation. Celui-ci prévoit l'augmentation de la durée de cotisation de 38 à 40 ans pour l'obtention d'une rente complète inchangée de 60% du salaire assuré, le relèvement de l'âge de retraite minimum de 62 à 64 ans (60 à 62 ans pour certaines professions) et de l'âge terme de 63 à 65 ans, ainsi que l'abaissement du taux technique de 3.25 à 2.70%. L'entrée en vigueur est prévu au 01.01.2019.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	59.90%	67.50%	Prélèvement d'une cotisation extraordinaire de 1% à raison de 0.5% pour les assurés et 0.5% pour les employeurs (cette mesure est en vigueur depuis le 01.01.2014). A partir du 01.02.2016, augmentation des cotisations pour les membres de la police: 1) la bonification épargne à raison de 0.25% pour les assurés et l'employeur, soit une augmentation totale de 0.5% et 2) la cotisation rente-pont AVS à raison de 0.6% pour les assurés et l'employeur, soit une augmentation totale de 1.2%.
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	58.00%	64.90%	Aucune mesure d'assainissement introduite en 2016. Le plan de prévoyance et le financement font actuellement l'objet d'une révision.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	74.30%	73.30%	Dès le 01.01.2017, hausse du taux de cotisations total de 22.50 à 25.90%. Le taux de cotisations augmente de 9.50 à 10.66% pour les assurés et 13.00 à 15.24% pour les employeurs.
CPVAL	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	76.70%	78.60%	En 2016, création d'une provision pour abaissement futur du taux technique de 3.00 à 2.50% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Le groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat valaisan pour examiner la situation de la Caisse recommande la création de deux caisses de prévoyance. Une caisse fermée qui serait assainie et réunirait les rentiers et les assurés actifs affiliés à la CPVAL avant le 01.01.2012, et une caisse ouverte qui compterait les actifs affiliés à la CPVAL depuis le 01.01.2012 ainsi que les nouveaux assurés. Cette seconde caisse bénéficierait d'une capitalisation complète et sans garantie de l'Etat. Le rapport définitif du groupe de travail est attendu pour la fin 2017.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	70.30%	72.90%	En 2016, constitution d'une provision pour abaissement futur du taux technique de 3.50 à 2.75%.
CPVS	VS	Ville de Sion	capitalisation partielle	68.10%	99.70%	Aucune mesure d'assainissement introduite en 2016.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	61.50%	62.14%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.50 à 2.75% et introduction des tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment).
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	100.00%	En 2016, reconduction des cotisations d'assainissement de 1.25% de la somme des salaires cotisants (assuré 0.50% et employeur 0.75%), abaissement du taux technique de 2.75 à 2.50% et passage aux tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment). Mesures à l'étude pour 2018 : abaissement du taux technique de 2.50 à 2.00%, baisse progressive du taux de conversion 5.85 à 5.30% sur 5 ans et augmentation de la cotisation d'épargne de l'employeur de 1% en moyenne.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	67.70%	65.40%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.25% (possibilité de baisser à 2.00% dans le futur si le contexte économique actuel ne s'améliore pas) et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Cotisations d'assainissement de 2% pour les employeurs et 1% pour les assurés (en vigueur depuis 2005). En plus des cotisations d'assainissement de 2%, les employeurs cotisent 4% de cotisations supplémentaires en tant que contributions extraordinaires.
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	55.80%	64.20%	Aucune mesure d'assainissement introduite en 2016. Dans un rapport publié début octobre 2017, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose une modification de la Loi sur la Caisse de pensions (LCPFPub) et le passage à la primauté des cotisations. L'entrée en vigueur présumée du nouveau plan d'assurance serait au 01.01.2019.
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	102.90%	Dès le 01.01.2019, abaissement du taux technique de 2.75 à 2.00% dans les caisses de prévoyance ouvertes (de 2.25 à 1.25% dans les caisses de prévoyance fermées), abaissement du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.65% actuellement à 5.09% et passage aux tables périodiques LPP 2015 (LPP 2010 précédemment).
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	78.13%	94.50%	Dès le 01.01.2018, entrée en vigueur d'un nouveau plan de prévoyance et passage à la primauté des cotisations.
Comunitas	BE	Comunitas	capitalisation complète	100.00%	99.05%	Abaissement du taux technique de 3.00 à 2.75% au 31.12.2016 et poursuite de la baisse progressive du taux de conversion à 5.80% d'ici 2018. Comunitas est une institution de prévoyance autonome qui couvrirait elle-même ses risques au 31.12.2016. Comunitas a conclu un contrat de réassurance congruent auprès de PKRück pour les risques de décès et d'invalidité avec effet au 01.01.2017. Fusion au 01.01.2017 avec l'institution de prévoyance Previs Prévoyance.

* Les mesures structurelles et d'assainissement prises par les caisses avant 2016 sont disponibles dans les précédentes éditions de l'étude.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 15.10.2017)

			Système financier	Degré couv. au 31.12.2016		Explications des mesures d'assainissement prises en 2016 ou des projets à venir*
				Minimum	%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	109.30%	Diminution par palier du taux de conversion entre 2012 et 2017, qui passera de 6.80 à 5.86% pour une retraite à l'âge de 65 ans.
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	n.c.	En 2016, introduction des bases techniques LPP 2015 (LPP 2010 précédemment). Abaissement du taux technique de 2.75 à 2.25% à l'horizon 2020 au plus tard et diminution progressive du taux de conversion de 6.00 à 5.50% entre 2018 et 2022. Fusion au 01.01.2017 avec l'institution de prévoyance Comunitas.
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	99.40%	En 2016, paiement par les employeurs uniquement d'une cotisation d'assainissement correspondant à 2.5% de la somme des salaires assurés (fin de cette mesure au 30.06.2017). En 2017, abaissement du taux technique de 3.25 à 2.00%, passage des tables périodiques VZ 2010 aux tables générationnelles VZ 2015, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20 à 4.87%, hausse des cotisations d'épargne (employés et employeurs) et baisse des cotisations risques.

En Suisse allemande			Système financier	Degré couv. au 31.12.2016		Explications des mesures d'assainissement prises en 2016 ou des projets à venir*
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	100.50%	En 2016, rémunération des avoirs de vieillesse en dessous du taux d'intérêt minimal LPP (0.50% au lieu de 1.25%). Dès le 01.01.2019, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.25%, passage aux tables périodiques VZ 2015 (VZ 2010 actuellement) et abaissement progressif du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.90% à 5.30%.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	103.00%	En 2018, abaissement du taux technique de 3.00 à 1.75%. Dès 2019, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de façon échelonnée sur 4 ans, de 5.80% à 5.00%.
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	107.41%	En 2015, abaissement du taux technique de 2.25 à 1.75%. Abaissement progressif en cours du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.10% (2016) à 5.80% en 2019. En 2017, passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment).
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	103.00%	Un nouveau règlement de prévoyance entrera en vigueur au 01.01.2019. Les principaux changements sont : relèvement de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans, abaissement du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.15 à 5.20% et suppression de la rente-pont AVS dès 62 ans financé par les employeurs.
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	100.80%	Abaissement progressif en cours du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% (2016) à 6.00% en 2020. Une révision de la Loi sur la caisse de pension d'Appenzell Rhodes-Extérieures entrera en vigueur en 2018 avec notamment les adaptations suivantes : poursuite de la baisse du taux de conversion de 6.00% (2020) à 5.40% en 2023, début du processus d'épargne à l'âge de 18 ans (25 ans précédemment) et hausse des cotisations d'épargne pour les employés et employeurs.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation partielle	100.00%	97.50%	Entrée en vigueur au 01.01.2016 de la nouvelle Loi sur la Caisse de pension de Bâle-Ville qui contient notamment les mesures suivantes : retour à la capitalisation partielle avec garantie de l'Etat pour la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ainsi que six autres caisses (les autres caisses de prévoyance de la PKBS restent en capitalisation complète), relèvement de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans, abaissement du taux technique de 4.00 à 3.00% et passage à la primauté des cotisations pour toutes les caisses de prévoyance. Dès le 01.01.2019, nouvel abaissement du taux technique de 3.00 à 2.50%, passage aux tables périodiques VZ 2015 (VZ 2010 actuellement) et abaissement progressif du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80 à 5.44%.
PKGL	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	100.80%	En 2016, abaissement du taux technique de 2.75 à 2.25% et passage aux tables périodiques VZ 2015 (VZ 2010 précédemment).
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	101.40%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.50% et baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.55 à 5.49%.
PK Nidwald	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	101.70%	Abaissement progressif en cours du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20 à 5.30% et augmentaiton des cotisations d'épargne dès 2018.
PKS	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	98.30%	En 2016, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.60%, passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment) et baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.70% en 2015 à 6.00% en 2022.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	104.90%	En 2016, versement de contributions de stabilisation par les employeurs correspondant à 3% des salaires assurés. Un nouveau règlement de prévoyance entrera en vigueur au 01.01.2018. Les principaux changements sont : abaissement du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80 à 5.20% et cotisations d'épargne plus élevées suite à une hausse du salaire assuré (baisse de la déduction de coordination de CHF 28'200 à CHF 24'675).
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	103.50%	En 2016, abaissement du taux technique de 2.50 à 2.25%. Abaissement progressif du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.14% (2016) à 5.50% dès 2019.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	99.20%	En 2016, révision du règlement de la caisse comprenant notamment : hausse des cotisations d'épargne de 0.95% (assurés) et 1.2% (employeurs) ainsi que la réduction du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.51 à 5.79%. Le versement de cotisations d'assainissement est suspendu en 2016. En 2017, réintroduction de cotisations d'assainissement de 0.79% (assurés) et 1% (employeurs). De plus, le taux de rémunération de l'avoir de vieillesse sera 0.5% en dessous du taux d'intérêt minimal LPP en 2017 (0.50 au lieu de 1%).
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisaion complète	100.00%	104.80%	En 2016, abaissement du taux technique de 2.75 à 2.50% et baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20 à 5.80% dès 2023.
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	103.50%	Abaissement progressif du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.68% (2016) à 6.00% en 2022.
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	105.14%	Un nouveau règlement de prévoyance est entré en vigueur au 01.01.2017. Les principaux changements sont : abaissement progressif du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40 à 5.60%, baisse des cotisations risques (assurés et employeurs), hausse des cotisations d'épargne (assurés et employeurs), introduction d'un taux de cotisations par catégorie d'âge au lieu d'un taux de cotisations fixe par assuré et introduction d'une clause d'assainissement qui s'enclenche dès que le degré de couverture est inférieur à 98% (cotisations d'assainissement de 1% assuré et 1% employeurs).
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	92.42%	En 2016, passage aux tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment). Dès 2019, abaissement du taux technique de 3.00 à 2.50%, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40 à 5.20%, hausse des cotisations d'épargne total de 3.75 points de pourcentage et baisse du taux de cotisations risques de 3.5 à 2%. En vue d'amortir la baisse du degré de couverture, des discussions sont en cours concernant le versement par le canton d'un montant unique de CHF 128 mios.

* Les mesures structurelles et d'assainissement prises par les caisses avant 2016 sont disponibles dans les précédentes éditions de l'étude.

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 15.10.2017			Degré de couv. au 31.12.2016	Degré de couv. minimum au 31.12.2016	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Baisse du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures envisagées
APK	AG	Canton d'Argovie	100.50%	100.00%									X	X	X	
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	103.00%	100.00%									X	X		
BVK	ZH	Canton de Zurich	99.40%	100.00%		X				X			X	X	X	
CACEB	BE	Enseignants bernois	92.69%	90.55%		X							X	X		
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	81.86%	80.00%												
CPI SIG	GE	CPI SIG	114.15%	100.00%												
CIP	VD	Communes vaudoises	70.84%	64.00%		X			X	X				X	X	
Comunitas	BE	Comunitas	99.05%	100.00%									X	X		X
CP	GE	Police et pénitenciers GE	105.30%	100.00%										X	X	R
CPB	BE	Canton de Berne	93.72%	82.00%		X							X			
CPCL	VD	Ville de Lausanne	66.70%	61.60%										X	X	
CPEG	GE	Etat de Genève	57.40%	50.00%	X		X		X					X		
CPEV	VD	Etat de Vaud	73.21%	66.20%												R
CPJU	JU	Canton du Jura	67.50%	59.90%		X				X						
CPM	VS	Ville de Monthey	64.90%	58.00%												
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	73.30%	74.30%						X						
CPVAL	VS	Etat du Valais	78.60%	76.70%									R	R	X	R
CPVF	FR	Ville de Fribourg	72.90%	70.30%												
CPVS	VS	Ville de Sion	99.70%	68.10%												
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	109.30%	100.00%									X			
FPTPG	GE	Transports genevois	62.14%	61.50%										X	X	
FRED	JU	Ville de Delémont	100.00%	100.00%		X				R			R	X	X	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65.40%	67.70%		X								X	X	
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	107.41%	100.00%									X	X	X	
LUPK	LU	Canton de Lucerne	103.00%	100.00%					X					X		X
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	100.80%	100.00%					X	X			X			
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	97.50%	100.00%			X		X				X	X	X	
PKGL	GL	Canton de Glaris	100.80%	100.00%										X	X	
PKGR	GR	Canton des Grisons	101.40%	100.00%									X	X		
PK Nidwald	NW	Canton de Nidwald	101.70%	100.00%						X			X			
PKS	SZ	Canton de Schwyz	98.30%	100.00%									X	X	X	
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	104.90%	100.00%		X							X	X		
PKSO	SO	Canton de Soleure	103.50%	100.00%									X	X		
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	99.20%	100.00%		X				X			X			
PK Uri	UR	Canton d'Uri	104.80%	100.00%									X	X		
PK Zug	ZG	Canton de Zug	103.50%	100.00%									X			
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	64.20%	55.80%			R									
PREVIS	BE	Previs	n.c.	100.00%									X	X	X	X
Publica	BE	Publica	102.90%	100.00%									X	X	X	
PVK	BE	Ville de Berne	94.50%	78.13%			X									
PVO	OW	Canton d'Obwald	105.14%	100.00%						X			X			
SGPK	SG	Canton de St-Gall	92.42%	100.00%	R					X			X	X	X	

n.c. = non communiqué

X = mesure adoptée

R = mesure en cours de réflexion

Effectifs des caisses													
			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers	
			2016	2015	Evol. en %	2016	2015	Evol. en %	2016	2015	Evol. en %	2016	2015
CACEB	BE	Enseignants bernois	24'345	23'566	3.3%	16'676	16'191	3.0%	7'669	7'375	4.0%	2.17	2.20
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	9'539	9'423	1.2%	6'129	6'079	0.8%	3'410	3'344	2.0%	1.80	1.82
CPI SIG	GE	CPI SIG	2'948	2'963	-0.5%	1'665	1'673	-0.5%	1'283	1'290	-0.5%	1.30	1.30
CIP	VD	Communes vaudoises	19'350	18'470	4.8%	13'228	12'632	4.7%	6'122	5'838	4.9%	2.16	2.16
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2'758	2'695	2.3%	1'775	1'739	2.1%	983	956	2.8%	1.81	1.82
CPB	BE	Canton de Berne	51'297	49'962	2.7%	36'565	35'768	2.2%	14'732	14'194	3.8%	2.48	2.52
CPCL	VD	Ville de Lausanne	11'527	11'316	1.9%	7'152	7'066	1.2%	4'375	4'250	2.9%	1.63	1.66
CPEG	GE	Etat de Genève	71'493	70'114	2.0%	47'340	46'271	2.3%	24'153	23'843	1.3%	1.96	1.94
CPEV	VD	Etat de Vaud	52'643	51'640	1.9%	35'446	34'865	1.7%	17'197	16'775	2.5%	2.06	2.08
CPJU	JU	Canton du Jura	9'553	9'347	2.2%	6'717	6'569	2.3%	2'836	2'778	2.1%	2.37	2.36
CPM	VS	Ville de Monthey	537	539	-0.4%	372	376	-1.1%	165	163	1.2%	2.25	2.31
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	24'828	23'999	3.5%	19'025	18'541	2.6%	5'803	5'458	6.3%	3.28	3.40
CPVAL	VS	Etat du Valais	16'816	16'298	3.2%	11'320	11'097	2.0%	5'496	5'201	5.7%	2.06	2.13
CPVF	FR	Ville de Fribourg	1'004	978	2.7%	656	631	4.0%	348	347	0.3%	1.89	1.82
CPVS	VS	Ville de Sion	1'508	1'457	3.5%	1'017	970	4.8%	491	487	0.8%	2.07	1.99
FPTPG	GE	Transports genevois	2'878	2'834	1.6%	1'879	1'876	0.2%	999	958	4.3%	1.88	1.96
FRED	JU	Ville de Delémont	467	463	0.9%	326	330	-1.2%	141	133	6.0%	2.31	2.48
IPCT	TI	Canton du Tessin	23'962	23'338	2.7%	15'652	15'367	1.9%	8'310	7'971	4.3%	1.88	1.93
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	26'724	26'396	1.2%	18'172	18'083	0.5%	8'552	8'313	2.9%	2.12	2.18
Publica	BE	Publica	106'396	106'357	0.0%	63'863	63'463	0.6%	42'533	42'894	-0.8%	1.50	1.48
PVK	BE	Ville de Berne	9'155	8'887	3.0%	5'458	5'181	5.3%	3'697	3'706	-0.2%	1.48	1.40
Comunitas	BE	Comunitas	14'843	15'091	-1.6%	11'805	12'131	-2.7%	3'038	2'960	2.6%	3.89	4.10
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	6'751	6'524	3.5%	5'766	5'585	3.2%	985	939	4.9%	5.85	5.95
Previs	BE	Previs	22'520	22'252	1.2%	17'443	17'310	0.8%	5'077	4'942	2.7%	3.44	3.50
BVK	ZH	Canton de Zurich	117'498	115'076	2.1%	82'631	81'869	0.9%	34'867	33'207	5.0%	2.37	2.47
TOTAL / MOYENNE			631'340	619'985	1.8%	428'078	421'663	1.5%	203'262	198'322	2.5%	2.32	2.36

Prestations au 31.12.2016

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	63	40	1.500%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	58	35	2.143%	75%	Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 67.5%	Possible dès 60 ans révolus. Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation	1, 2
CPEG	GE	Etat de Genève	64	40	1.500%	60%	Facteurs de minoration de 5% par année d'anticipation de 64 à 61 ans et de 6% de 61 à 58 ans	3
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
CPM	VS	Ville de Monthey	64	39	1.351%	52.7%	7.5%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	62	40	1.600%	70%	Retraite possible dès 58 ans révolus. Le taux de pension évolue en fonction de l'âge de départ à la retraite, il est de 1.600% à l'âge de 62 ans révolus.	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	63	38	1.600%	60%	Réduction du taux de rente de 6.0% en moyenne par année d'anticipation	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.829%	75%	Réduction du taux de rente de 6.0% en moyenne par année d'anticipation	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	64	44	1.35135%	59.5%	4.8%	
PVK	BE	Ville de Berne	63	40	1.530%	61.2%	Possible dès 58 ans révolus. Pourcentage de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation	
Moyenne			63.1	40.2	1.61%			

Notes

1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

2 : Pour les assurés de la catégorie B, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.

3 : L'âge pivot est de 61 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2016

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	5.58%	2.00%	Possible dès 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	6.14%	2.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus. La conversion de l'avoir d'épargne en une rente de vieillesse se fait en fonction de l'âge de la retraite et du taux de conversion.	1
CPJU	JU	Canton du Jura	64 (F) / 65 (H)	5.786% / 5.706%	1.00%	Possible dès 58 ans révolus. Le montant de la pension annuelle de retraite résulte de la conversion du compte-épargne en pension selon le taux de conversion applicable à l'âge de départ à la retraite.	2
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 2 et 5 : 60 Cat. 1 et 4 : 62	Cat. 2 et 5 : 5.89% Cat. 1 et 4 : 6.17%	2.00%	Possible dès 58 ans révolus.	3
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A : 62 Cat. B : 60	Cat. A : 6.17% Cat. B : 5.89%	1.25%	Le versement anticipé des prestations de vieillesse est possible dès l'âge de 60 ans pour la catégorie A et 58 ans pour la catégorie B.	4, 5
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.85%	0.75%	Une retraite anticipée est possible au plus tôt dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	6.17%	1.25%	Possible dès 58 ans. Pour établir la retraite anticipée, l'avoir de vieillesse au moment de la mise en pension est multiplié par le taux de conversion selon l'âge.	
Publica	BE	Publica	64 (F) / 65 (H)	5.65% / 5.65%	1.25%	Un départ volontaire à la retraite à partir du 60e anniversaire au plus tôt peut être demandé. La rente est calculée sur la base de l'avoir de vieillesse, multiplié par le taux de conversion déterminant selon l'âge au moment de la retraite.	6, 7
Comunitas	BE	Comunitas	65	6.20%	2.00%	Possible dès le premier jour du mois qui suit l'âge de 58 ans révolus. Le montant de la rente de vieillesse est fixé en fonction de l'avoir de vieillesse disponible et du taux de conversion en vigueur à ce moment.	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	64 (F) / 65 (H)	5.92% / 6.05%	1.25%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion indiqué dans l'annexe au règlement. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	8
Previs	BE	Previs	65	6.00%	1.25%	Possible dès l'âge de 58 ans. L'avoir de vieillesse disponible est converti avec le taux de conversion selon l'âge. Le taux de conversion diminue de 0.16% par année de retraite prise avant 65 ans.	
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	6.20%	0.75%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite.	

Notes

1 : Age ordinaire de la retraite pour la police : 62 ans.

2 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.82% (H/F). Celui pour les femmes (5,943%) et celui pour les hommes (5,706%) ont été pris en compte à raison de 50% chacun.

3 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 6.64%.

4 : Catégorie B : les agents de police.

5 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 6.64% (Cat. A et B).

6 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica.

7 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.65% (H et F).

8 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 6.05% (H et F).

Financement au 31.12.2016

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Dédution de coordination 2016		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximum, multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 24'675	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, au maximum la rente de vieillesse complète maximum AVS	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, au maximum la rente de vieillesse complète maximum AVS	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	9.00 8.00	15.00 16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100% de la rente AVS minimum complète	14'100	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	11.00	22.00	33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	-	10'905	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximum, multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 24'675	-	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'800	1
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 24'675	-	2
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du salaire annuel brut. 87.5% de la rente simple maximale de l'AVS	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 85% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination	2/3 de la rente simple maximale AVS	18'800	3
CPM	VS	Ville de Monthey	9.40	15.70	25.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	14'100	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	9.50	13.00	22.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	87.5% de la rente simple maximale de l'AVS	24'675	4
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 1: 9.80 Cat. 2: 10.80 Cat. 4: 8.80 Cat. 5: 9.60	Cat. 1: 5.20-27.20 Cat. 2: 7.30-27.30 Cat. 4: 4.20-24.20 Cat. 5: 5.90-25.90	Cat. 1: 15.00-37.00 Cat. 2: 18.10-38.10 Cat. 4: 13.00-33.00 Cat. 5: 15.50-35.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	12.00	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS.	-	
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 1.50-11.50 Cat. B: 1.50-11.50	Cat. A: 1.50-31.00 Cat. B: 1.50-25.00	Cat. A: 3.00-42.50 Cat. B: 3.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	18'800	5, 6
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base	-	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente maximale de l'AVS	24'675	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 8.80 30-39 ans : 9.30 40-49 ans : 9.80 50-59 ans : 10.50 60-70 ans : 10.70	14.70	20-29 ans : 23.50 30-39 ans : 24.00 40-49 ans : 24.50 50-59 ans : 25.20 60-70 ans : 25.40	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale	16'450	
Publica	BE	Publica	Standard : 22-34 ans : 12.75 35-44 ans : 16.25 45-54 ans : 23.70 55-70 ans : 31.25	Cadre 1 : 12.75 16.25 26.60 34.10	Cadre 2 : 15.60 19.05 29.50 37.05	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	-	24'675	7

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coordination 2016		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge : Employés : entre 6 et 10%. Employeurs : entre 10.9 et 17.4%			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Rente simple maximale de l'AVS	28'200	
Comunitas	BE	Comunitas	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance	-	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8.50	8.50	17.00	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 226'000.-)	-	-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité	24'675	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

2 : En 2016, le taux de cotisations pour les nouvelles affiliations à la CPEG est de 27% (1/3 assuré et 2/3 employeur). Pour les ex-CIA, le taux de cotisations est augmenté progressivement à 27% au 01.01.2017. Pour 2016, ce taux est de 26% (1/3 assuré et 2/3 employeur). Pour les ex-CEH, le taux de cotisations est augmenté progressivement à 27% au 01.01.2019. Pour 2016, ce taux est de 24% (1/3 assuré et 2/3 employeur). Pour les assurés de moins de 20 ans, le taux de cotisation s'élève à 3% du traitement cotisant (1/3 à charge de l'employé et 2/3 à charge de l'employeur).

3 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

4 : Hausse du taux de cotisations total de 22.5 à 25.9% dès le 1er janvier 2017 (10.66% pour les assurés et 15.24% pour l'employeur).

5 : Catégorie B : les agents de police.

6 : Taux de cotisations du plan standard.

7 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

Eléments financiers																								
			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2016				Notes
			2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2016	2015	2016	2016	2015	2016	2015	2016	2015	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence
CACEB	BE	Enseignants bernois	7'086'300	6'832'240	7'086'300	6'832'240	3.67%	0.90%	-	-	0.00%	90.55%	92.69%	91.24%	3.00%	5'088	5'355	209	227	18'065	0.25%	12'361	100.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	2'525'372	2'434'568	2'521'852	2'431'676	3.94%	1.53%	56'666	22'335	12.39%	80.00%	81.86%	80.75%	4.00%	1'796	1'589	188	169	14'328	0.58%	8'816	100.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	1'607'292	1'572'278	1'594'788	1'555'280	3.82%	2.56%	198'009	178'577	88.42%	100.00%	114.15%	112.90%	4.00%	569	507	193	171	7'795	0.49%	4'884	100.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3'002'135	2'853'858	3'001'772	2'853'456	2.90%	3.49%	285'591	298'329	48.88%	64.00%	70.84%	70.43%	3.25%	4'516	4'286	233	232	26'376	0.88%	21'232	100.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	1'615'495	1'563'810	1'644'185	1'590'274	5.40%	1.34%	80'835	46'204	52.86%	100.00%	105.30%	103.05%	3.00%	657	539	238	200	8'023	0.50%	5'061	98.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	12'330'129	11'930'026	12'330'129	11'930'026	2.36%	1.76%	-	-	0.00%	82.00%	93.72%	93.30%	2.50%	6'686	6'796	130	136	6'511	0.05%	610	100.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2'238'505	2'121'893	2'230'494	2'120'225	8.10%	1.78%	139'155	227'828	24.0%	61.60%	66.70%	68.10%	3.50%	2'728	2'375	237	210	13'809	0.64%	8'411	100.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	12'010'569	11'411'368	11'979'429	11'390'675	5.70%	-0.40%	654'598	622'752	44.27%	50.00%	57.40%	59.80%	2.50%	13'751	14'514	192	207	52'703	0.44%	28'800	100.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	11'475'949	11'158'666	11'474'017	11'156'874	3.00%	2.98%	1'093'576	1'070'963	63.76%	66.20%	73.21%	73.04%	3.25%	11'139	10'954	212	212	98'450	0.86%	80'728	100.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1'177'038	1'131'629	1'173'416	1'128'351	4.71%	-0.11%	121'080	91'966	45.67%	59.90%	67.50%	65.90%	3.00%	1'299	1'371	136	147	4'798	0.41%	2'186	100.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	61'392	57'422	61'304	57'290	3.53%	1.55%	6'457	5'260	35.67%	58.00%	64.90%	62.80%	3.00%	155	153	288	284	720	1.23%	458	95.17%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	3'853'331	3'710'579	3'851'740	3'708'521	2.39%	1.42%	-	40'444	0.00%	74.30%	73.30%	74.12%	3.25%	3'213	2'837	129	118	8'762	0.22%	5'204	99.70%	1
CPVAL	VS	Etat du Valais	3'945'599	3'777'594	3'942'544	3'774'495	3.78%	1.81%	263'000	351'000	37.20%	76.70%	78.60%	79.80%	3.00%	2'481	2'477	148	152	14'255	0.36%	10'707	99.99%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	176'596	173'719	176'359	173'483	2.90%	3.09%	6'301	8'719	25.00%	70.30%	72.90%	73.90%	3.50%	449	340	447	348	564	0.88%	360	94.09%	2
CPVS	VS	Ville de Sion	317'656	305'164	317'641	303'953	3.24%	1.78%	-	-	0.00%	68.10%	99.70%	97.80%	2.25%	414	425	274	292	1'298	0.41%	680	99.54%	3
FPTPG	GE	Transports genevois	407'447	389'419	407'362	389'262	4.57%	1.50%	4'437	12'431	5.98%	61.50%	62.14%	60.77%	2.75%	553	579	192	204	1'456	0.59%	1'165	100.00%	4
FRED	JU	Ville de Delémont	84'946	80'043	84'894	79'651	4.34%	0.24%	-	-	0.00%	100.00%	100.00%	97.70%	2.50%	136	164	291	355	287	0.35%	68	98.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	4'705'029	4'551'080	4'702'535	4'548'632	3.90%	1.42%	-	27'936	0.00%	67.70%	65.40%	67.30%	2.25%	2'361	2'138	99	92	4'386	0.09%	1'270	100.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	3'918'997	3'770'062	3'917'174	3'768'061	3.76%	1.27%	494'324	480'720	70%	55.80%	64.20%	63.10%	3.50%	3'692	3'698	138	140	15'236	0.39%	6'299	99.64%	
Publica	BE	Publica	37'851'953	36'482'434	37'828'426	36'460'061	5.06%	-1.93%	1'032'227	259'798	9.90%	100.00%	102.90%	100.10%	2.75%	19'240	19'726	181	185	79'497	0.21%	44'651	100.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	2'117'233	2'080'379	2'115'835	2'078'798	4.30%	2.21%	-	-	0.00%	78.13%	94.50%	93.01%	2.75%	2'435	2'076	266	234	8'390	0.40%	5'247	100.00%	
Comunitas	BE	Comunitas	2'092'490	1'995'935	2'085'509	1'994'461	5.75%	-0.29%	-	-	0.00%	100.00%	99.05%	95.74%	2.75%	3'850	3'407	259	226	7'850	0.39%	6'834	97.73%	

Eléments financiers																								
			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2016				Notes
			2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2016	2016	2015	2016	2016	2015	2016	2015	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	989'215	915'027	987'747	913'558	4.39%	1.44%	83'286	86'425	70.41%	100.00%	109.30%	110.60%	3.00%	896	685	133	105	4'548	0.46%	1'316	100.00%	
Previs	BE	Previs	2'889'594	2'666'327	2'829'891	2'620'177	7.45%	0.79%	8'776	-	n.c.	100.00%	n.c.	n.c.	2.75%	5'273	4'816	234	216	10'478	0.37%	6'580	100.00%	5
BVK	ZH	Canton de Zurich	30'577'124	28'684'880	30'558'533	28'650'791	5.72%	-0.75%	-	-	0.00%	100.00%	99.40%	96.10%	3.25%	13'525	14'684	115	128	51'450	0.18%	33'320	100.00%	6
TOTAL / MOYENNE			149'057'388	142'650'399	148'903'873	142'510'271			4'528'318	3'831'688						106'902	106'490	207	204	460'036	0.47%	297'246	99.27%	

n.c. = non communiqué

Notes

a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.

1 : Les frais d'administration des placements attribués dans le compte d'exploitation sont rapportés au total des investissements collectifs transparents.

2 : Le total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation est rapporté au total des placements collectifs transparents.

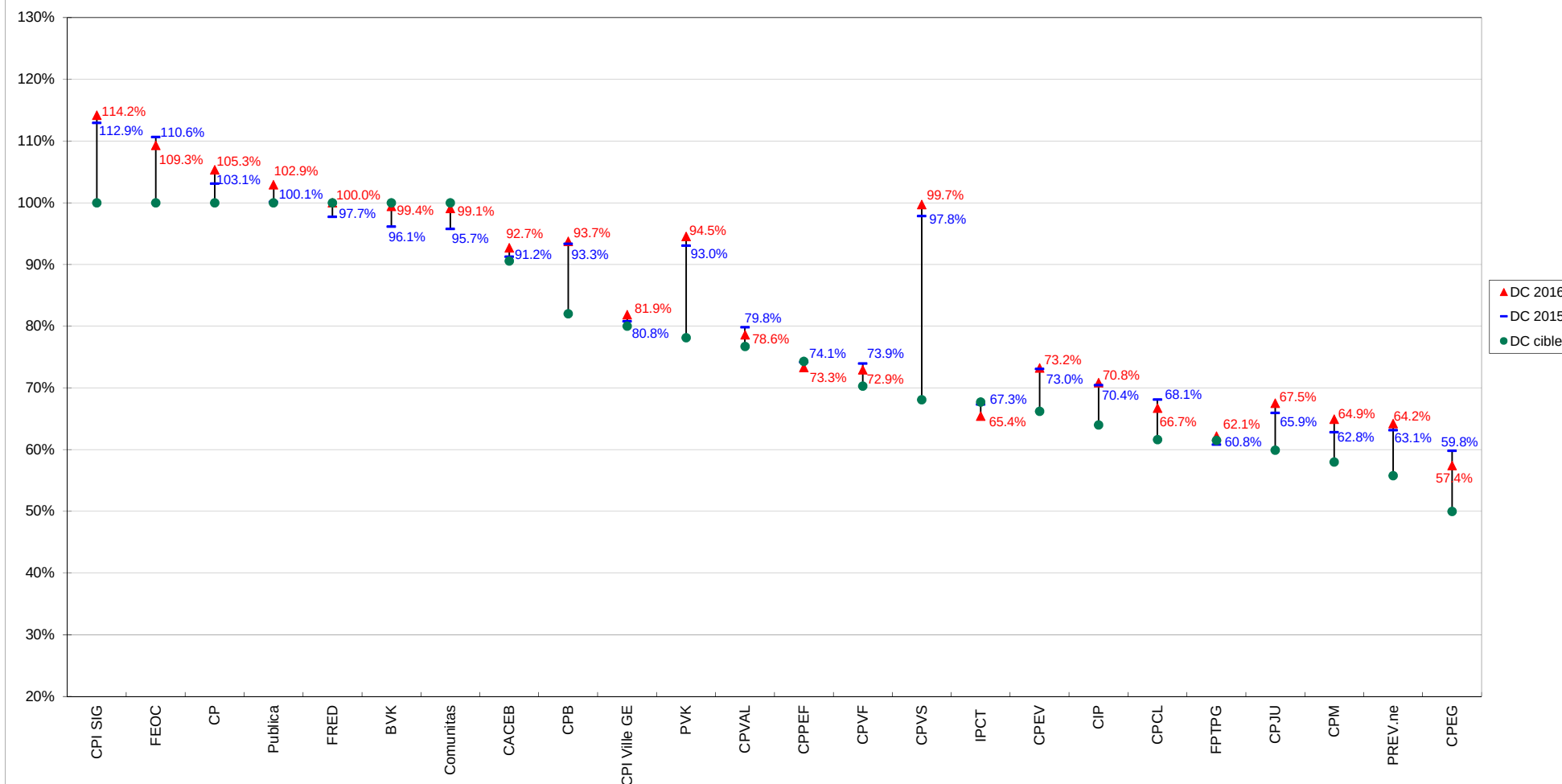
3 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents, y compris le placement auprès de l'employeur.

4 : En 2016, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtages ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements et s'élèvent à CHF 1'456'284.-. Ce montant représente un coût de 0.59% de la fortune mobilière.

5 : Le degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'est pas communiqué.

6 : Suite à la baisse du taux technique de 3.25 à 2% au 01.01.2017 et à l'introduction de nouvelles bases techniques (VZ 2015), le degré de couverture atteint 92.6% au 01.01.2017.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Au 31.12.2016, 20 caisses sur 24 ont atteint leur degré de couverture cible. A noter que Previs ne communique pas le degré de couverture globale de la fondation.

Seules 5 caisses de pension publiques analysées sur 22 possèdent un degré de couverture cible de 100% au 31.12.2016.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2016

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2016)	Immobilier bilan 2016 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2016
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	14'000		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow (cash flows actualisés).
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	197	1'235'558	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle du « cash flows actualisés » (Discounted Cash-flow). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon représentatif.
CIP	VD	Communes vaudoises	96	684'537		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	59	524'047		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	41	841'774		Valeur de rendement	En 2016, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 5.12% (5.29% en 2015).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	101	951'795		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPEG	GE	Etat de Genève	275	3'830'666		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 6% et 7%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction, et en déduisant le degré de vétusté. A noter que les taux de capitalisation ont été réduits de 0.5% en 2016 (6.5% et 7.5% en 2015) afin de mieux correspondre à la valeur actuelle des immeubles.
CPEV	VD	Etat de Vaud	263	2'370'199		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CPJU	JU	Canton du Jura	54	316'773		Valeur de rendement	Les immeubles figurent au bilan à leur valeur vénale estimée. La valeur vénale des immeubles est déterminée selon la méthode fondée sur la capitalisation de la valeur locative brute, en tenant compte des charges courantes, de l'entretien prévisible à court et moyen terme, de l'ancienneté, de la situation géographique et du degré d'occupation de chaque immeuble.
CPM	VS	Ville de Monthey	2	6'280		Valeur de rendement	Les immeubles détenus en direct sont évalués individuellement sur la base de taux de capitalisation dépendant de la vétusté de chaque objet.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	156	964'924		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts au moyen des paramètres suivants : • objectif de rendement net de 4.5%; • taux de charge déterminé en prenant la moyenne des charges d'exploitation des 5 dernières années; • taux de vacance déterminé sur la moyenne des 5 dernières années; • majoration forfaitaire pour certains immeubles subventionnés; • majoration pour affectation spécifique et prise en compte des besoins de rénovation sur une durée de 10 ans (vétusté). Le taux moyen de capitalisation des « Immeubles construits » s'élève à 5.93% au 31.12.2016, contre 5.84% à fin 2015.
CPVAL	VS	Etat du Valais	20	226'014		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants : taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/microlocalisation, frais d'exploitation, frais d'entretien, frais d'administration, rénovation, risques de loyer, marge d'assainissement. L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	8	44'615		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants : a) Taux de capitalisation : • ce taux est obtenu en pondérant l'objectif de rendement net des immeubles et le taux hypothécaire de référence et en ajoutant une prime de risque. Le taux de capitalisation actuel atteint 3.38%; • taux pour les charges d'exploitation est déterminées sur la moyenne des cinq dernières années; b) Besoins de rénovation : • prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	26'800		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2015.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	146'579		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	22'675		Valeur de rendement	Depuis 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. La valeur vénale des immeubles a été déterminée au plus faible de la valeur selon l'assurance incendie, la valeur intrinsèque et la valeur de rendement. Dans tous les cas, c'est la valeur de rendement qui a été prise en compte. Cette dernière a été évaluée en prenant en compte la valeur locative nette annuelle, actualisée à des taux compris entre 4.6% et 5.5%.
IPCT	TI	Canton du Tessin	29	339'387		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	224	814'210		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
Publica	BE	Publica	67	2'644'546		Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted Cash-flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	451'167		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlée au moins tous les 5 ans par un expert indépendant.
Comunitas	BE	Comunitas	11	125'259		Discounted Cash-flow	Immobilier en nom propre : DCF (Discounted Cash-flow).
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	3	52'695		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	n.c.	n.c.		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	157	4'902'830		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

n.c. = non communiqué

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

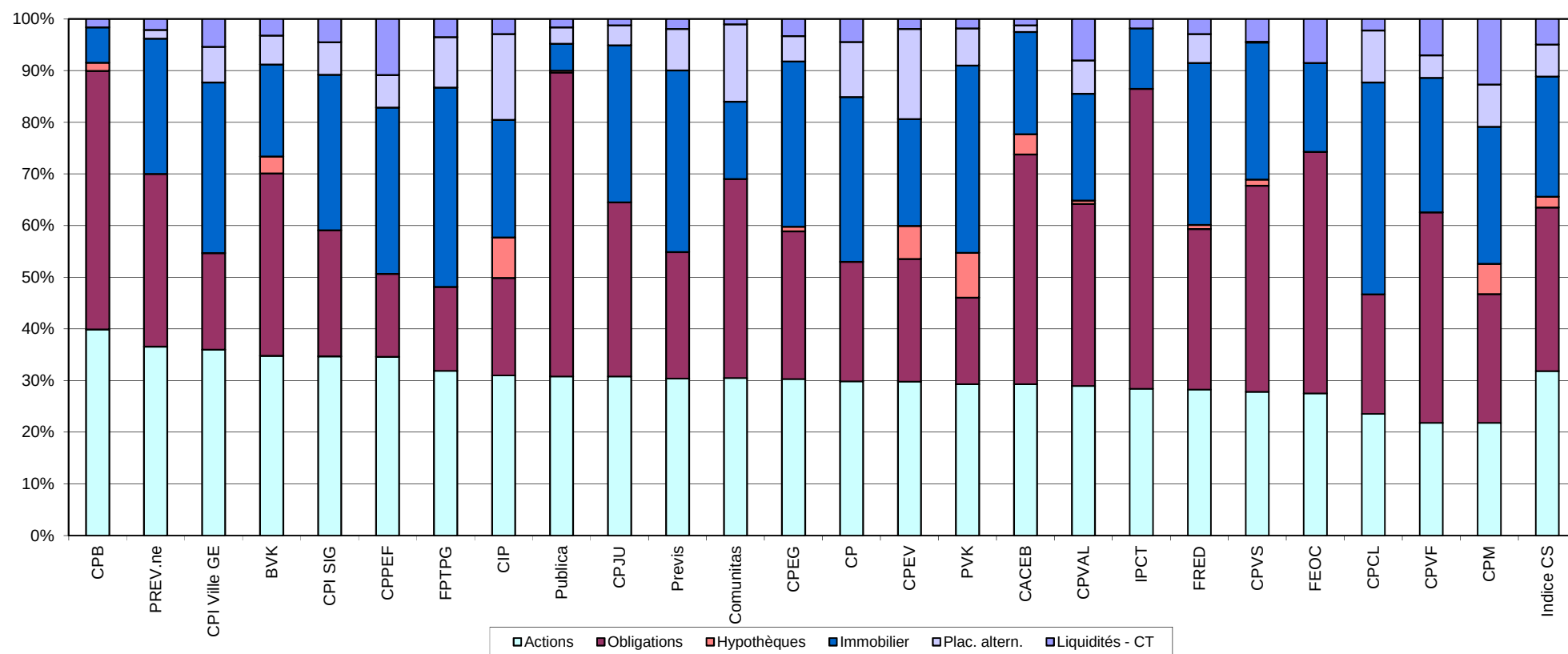
Répartitions des placements au 31.12.2016

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.20%	2.00%	23.90%	27.00%	20.60%	24.00%	8.60%	8.00%	20.70%	18.00%	3.90%	4.00%	19.80%	15.00%	1.30%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	5.40%	3.00%	5.70%	5.50%	13.00%	14.50%	15.70%	15.50%	20.30%	18.50%	0.00%	0.00%	33.00%	35.00%	6.90%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	4.50%	3.00%	18.20%	6.50%	6.20%	19.00%	15.10%	14.50%	19.60%	17.50%	0.00%	0.00%	30.10%	31.50%	6.30%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	2.90%	2.00%	10.30%	13.00%	8.60%	10.00%	13.20%	12.00%	17.80%	14.00%	7.80%	9.00%	22.80%	23.50%	16.60%	16.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	4.44%	4.00%	11.82%	10.00%	11.36%	15.00%	11.87%	12.00%	17.97%	17.00%	0.00%	0.00%	31.87%	32.00%	10.67%	10.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	1.64%	2.00%	43.13%	43.00%	6.90%	7.00%	20.07%	20.00%	19.86%	20.00%	1.58%	2.00%	6.83%	6.00%	0.00%	0.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.19%	3.50%	16.71%	20.50%	6.48%	9.00%	11.24%	10.00%	12.32%	10.00%	0.00%	0.00%	41.02%	36.00%	10.10%	11.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	3.30%	2.00%	4.80%	7.50%	23.80%	21.00%	9.80%	10.00%	20.50%	20.00%	0.90%	1.50%	32.00%	30.00%	4.90%	8.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	1.90%	2.00%	14.40%	15.50%	9.40%	9.00%	12.80%	12.00%	17.00%	14.00%	6.40%	7.00%	20.70%	21.50%	17.50%	19.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1.20%	2.00%	19.80%	20.00%	13.90%	14.00%	11.80%	12.00%	19.00%	18.00%	0.00%	0.00%	30.40%	30.00%	3.90%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	12.66%	5.00%	12.04%	12.50%	12.92%	10.00%	11.76%	12.50%	10.03%	10.00%	5.86%	7.50%	26.52%	32.50%	8.20%	10.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	10.82%	1.00%	2.83%	22.00%	13.24%	8.00%	15.86%	15.00%	18.76%	15.00%	0.00%	0.00%	32.18%	36.00%	6.31%	3.00%	
CPVAL	VS	Etat du Valais	7.99%	2.00%	25.65%	35.00%	9.64%	8.00%	13.62%	13.00%	15.32%	15.00%	0.61%	0.00%	20.68%	22.00%	6.49%	5.00%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	7.00%	2.50%	37.20%	40.50%	3.50%	6.00%	11.40%	10.00%	10.40%	10.00%	0.00%	0.00%	26.00%	26.00%	4.40%	5.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	4.41%	5.00%	34.30%	39.00%	5.64%	5.00%	11.81%	11.00%	15.98%	14.00%	1.19%	2.00%	26.51%	24.00%	0.15%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	3.48%	0.00%	7.31%	8.00%	8.93%	10.00%	13.81%	11.50%	18.08%	17.50%	0.00%	0.00%	38.58%	40.00%	9.80%	13.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	2.90%	3.00%	15.30%	17.00%	15.80%	17.00%	15.30%	13.00%	13.00%	13.00%	0.80%	2.00%	31.40%	30.00%	5.60%	5.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.80%	1.00%	38.30%	40.00%	19.80%	20.00%	7.30%	5.50%	21.10%	18.50%	0.00%	0.00%	11.70%	15.00%	0.00%	0.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	2.10%	2.00%	15.80%	17.00%	17.60%	17.00%	10.30%	11.00%	26.30%	24.00%	0.00%	0.00%	26.20%	27.00%	1.70%	2.00%	
Publica	BE	Publica	1.60%	3.00%	16.70%	18.00%	42.10%	41.90%	3.10%	3.00%	27.70%	26.00%	0.40%	0.00%	5.20%	5.00%	3.20%	3.10%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.80%	1.00%	9.80%	11.00%	7.00%	7.00%	14.70%	14.00%	14.60%	12.00%	8.70%	9.00%	36.30%	37.00%	7.20%	9.00%	
Comunitas	BE	Comunitas	1.00%	2.00%	13.60%	14.00%	24.90%	25.00%	9.30%	9.00%	21.20%	21.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	15.00%	14.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8.50%	0.00%	29.10%	29.00%	17.70%	24.00%	5.20%	5.00%	22.30%	22.00%	0.00%	0.00%	17.20%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.91%	1.00%	7.84%	8.00%	16.76%	24.00%	6.95%	7.00%	23.56%	23.00%	0.00%	0.00%	35.33%	30.00%	8.06%	7.00%	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	3.20%	2.00%	16.60%	18.00%	18.70%	19.00%	8.40%	9.00%	26.40%	24.00%	3.30%	4.00%	17.80%	18.00%	5.60%	6.00%	
Moyenne			3.99%	2.24%	18.05%	19.90%	14.18%	15.38%	11.56%	11.02%	18.79%	17.28%	1.66%	1.92%	25.40%	25.52%	6.40%	6.74%	
Minimum			1.00%	0.00%	2.83%	5.50%	3.50%	5.00%	3.10%	3.00%	10.03%	10.00%	0.00%	0.00%	5.20%	5.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			12.66%	5.00%	43.13%	43.00%	42.10%	41.90%	20.07%	20.00%	27.70%	26.00%	8.70%	9.00%	41.02%	40.00%	17.50%	19.00%	

Notes

1 : Stratégie de placement Previs 30

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2016 des caisses de pension analysées

**Remarques**

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actifs "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Crédit Suisse complète ce tableau. Son allocation est en effet proche de l'allocation moyenne de notre univers de référence.

Allocations stratégiques 2016 vs 2015

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		Notes
			2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
CACEB	BE	Enseignants bernois	2.00%	2.00%	27.00%	27.00%	24.00%	24.00%	8.00%	8.00%	18.00%	18.00%	4.00%	4.00%	15.00%	15.00%	2.00%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	5.50%	5.50%	14.50%	14.50%	15.50%	15.50%	18.50%	18.50%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3.00%	3.00%	6.50%	6.50%	19.00%	19.00%	14.50%	14.50%	17.50%	17.50%	0.00%	0.00%	31.50%	31.50%	8.00%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	13.00%	13.00%	10.00%	10.00%	12.00%	12.00%	14.00%	14.00%	9.00%	9.00%	23.50%	23.50%	16.50%	16.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	4.00%	4.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	32.00%	32.00%	10.00%	10.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	3.00%	43.00%	44.00%	7.00%	7.00%	20.00%	20.00%	20.00%	18.00%	2.00%	2.00%	6.00%	6.00%	0.00%	0.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.50%	3.50%	20.50%	20.50%	9.00%	9.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	36.00%	36.00%	11.00%	11.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	2.00%	2.00%	7.50%	7.50%	21.00%	21.00%	10.00%	10.00%	20.00%	20.00%	1.50%	1.50%	30.00%	30.00%	8.00%	8.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	15.50%	15.50%	9.00%	9.00%	12.00%	12.00%	14.00%	14.00%	7.00%	7.00%	21.50%	21.50%	19.00%	19.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	14.00%	14.00%	12.00%	12.00%	18.00%	18.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	4.00%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	2.50%	12.50%	12.50%	10.00%	10.00%	12.50%	12.50%	10.00%	10.00%	7.50%	15.00%	32.50%	30.00%	10.00%	7.50%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	3.00%	22.00%	27.00%	8.00%	10.00%	15.00%	10.00%	15.00%	10.00%	0.00%	0.00%	36.00%	37.00%	3.00%	3.00%	
CPVAL	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	13.00%	13.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	22.00%	22.00%	5.00%	5.00%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	2.50%	2.50%	40.50%	40.50%	6.00%	6.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	26.00%	26.00%	5.00%	5.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	5.00%	2.00%	39.00%	20.00%	5.00%	10.00%	11.00%	15.00%	14.00%	15.00%	2.00%	0.00%	24.00%	28.00%	0.00%	10.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	8.00%	8.00%	10.00%	10.00%	11.50%	11.50%	17.50%	17.50%	0.00%	0.00%	40.00%	40.00%	13.00%	13.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	3.00%	3.00%	17.00%	17.00%	17.00%	17.00%	13.00%	13.00%	13.00%	13.00%	2.00%	2.00%	30.00%	30.00%	5.00%	5.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.00%	1.00%	40.00%	40.00%	20.00%	20.00%	5.50%	5.50%	18.50%	18.50%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	2.00%	2.00%	17.00%	17.00%	17.00%	17.00%	11.00%	11.00%	24.00%	24.00%	0.00%	0.00%	27.00%	27.00%	2.00%	2.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	18.00%	18.00%	41.90%	41.00%	3.00%	3.00%	26.00%	26.00%	0.00%	0.00%	5.00%	5.00%	3.10%	4.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.00%	1.00%	11.00%	11.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	12.00%	12.00%	9.00%	9.00%	37.00%	37.00%	9.00%	9.00%	
Comunitas	BE	Comunitas	2.00%	2.00%	14.00%	14.00%	25.00%	25.00%	9.00%	9.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	14.00%	14.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	8.00%	8.00%	24.00%	24.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	7.00%	7.00%	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	2.00%	2.00%	18.00%	17.00%	19.00%	18.00%	9.00%	8.00%	24.00%	22.00%	4.00%	4.00%	18.00%	22.00%	6.00%	7.00%	
Moyenne			2.24%	2.14%	19.90%	19.34%	15.38%	15.58%	11.02%	10.94%	17.28%	16.96%	1.92%	2.14%	25.52%	25.78%	6.74%	7.12%	
Minimum			0.00%	0.00%	5.50%	5.50%	5.00%	6.00%	3.00%	3.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	5.00%	5.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	4.00%	43.00%	44.00%	41.90%	41.00%	20.00%	20.00%	26.00%	26.00%	9.00%	15.00%	40.00%	40.00%	19.00%	19.00%	

Notes

Changement d'allocation stratégique

1 : Stratégie de placement Previs 30

notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page, providing a guide for text entry.

Votre avenir, notre mission.

www.retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 21 69

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
Case postale 1159
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29

Nyon

Rue Neuve 4
Case postale 1345
1260 Nyon 1
Tél. 021 348 20 20
Fax 021 348 20 29